

2016-2021
Procès-verbal n° 2b de la séance ordinaire du Conseil général
du lundi 31 mai 2016, salle du Grand Conseil, Fribourg

Présidence de M. Christophe Giller

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.38 heures.

Présence de 66 Conseillers généraux et 5 Conseillers communaux.

Excusés: Mmes et MM. Marc Bugnon, Jean-François Feyer, Marc-Antoine Gamba, Giovanna Garghentini Python, Jérôme Hayoz, Emmanuel Kilchenmann, Geneviève Liaudat, Jérôme Magnin, Jean-Jacques Métrailler, François Miche, Christa Mutter, Vincent Pfister, Valérie Rück.
Absent: M. Andreas Burri.

J'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette séance de relevée. Je salue également les membres de l'Administration communale, les visiteurs sur la tribune, ainsi que les représentants de la presse.

1. Communications du Président

J'apporte une information concernant les fenêtres de cette salle: on n'a pas le droit de les ouvrir, à part celle qui est située à ma gauche. Les autres fenêtres ne peuvent pas être ouvertes.

En ce qui concerne notre conseil, j'ai reçu la démission de M. Andreas Burri, qui est valable dès demain. Je le remercie d'avoir participé à ces deux séances. Nous procéderons donc à des élections lors de notre prochaine séance car M. A. Burri était scrutateur-suppléant et membre de la Commission de l'informatique.

Pour terminer les communications, je rappelle que, conformément à notre règlement, seul-e-s les photographes de presse et les technicien-ne-s de la radiodiffusion et de la télévision ont la faculté d'opérer dans la salle des délibérations et dans la tribune. Autrement personne d'autres n'est autorisé à enregistrer des images ou à effectuer des prises de son.

Enfin, je vous prie d'apporter à mon bureau vos éventuels propositions, postulats ou intentions écrites de poser des questions avant les "Divers".

5. Crédit supplémentaires de 183'600 francs en vue de l'achat d'un logiciel de gestion sociale et comptable pour le Service des curatelles d'adultes - Message n°2

Rapport de la Commission financière

Ingold François (Verts). C'est avec une attention toute particulière que la Commission financière s'est penchée sur le Message n°2 – Achat d'un logiciel de gestion sociale et comptable pour le Service des curatelles d'adultes.

Le Service des curatelles d'adulte de la Ville de Fribourg (SCA) est l'un des derniers services en Suisse à utiliser encore la saisie papier pour le traitement des ordres de paiement. Ce n'est pas moins de 43'000 ordres qui sont ainsi traités chaque année avec la méthode du siècle passé, avec les risques bien actuels que cela implique. Le programme informatique actuel, Citizen, date aussi d'un autre siècle. Ce programme ne convient clairement plus à la pratique quotidienne du SCA qui voit ses mandats augmenter de 10 % annuellement. De plus, ce programme n'est pas exempt de "bugs", une erreur ayant été constatée récemment dans le report des soldes, ainsi que dans l'impression des comptes notamment pour la Justice de Paix. Pour couronner le tout, Postfinance a informé le SCA de sa volonté de supprimer le traitement des ordres de paiement papier dans le courant de l'année 2017 estimant qu'il y a suffisamment de solutions informatiques existantes sur le marché. Sur proposition du Groupe de Travail Solutions (GTSol), un comité de pilotage a été mis sur pied afin de sonder les possibilités d'optimisation des processus comptables généraux de la Ville de Fribourg. Après analyse et après avoir pris contact avec d'autres SCA de Suisse, un cahier des charges très précis a été posé quant aux besoins du nouveau logiciel. Pour mémoire,

- le programme doit être reconnu et utilisé dans une large mesure en Suisse par plusieurs Services similaires;
- la société éditrice de la solution doit être stable et bien établie en Suisse;
- la société éditrice doit comporter une équipe de plus de cinq collaborateurs (développement, partie métier, helpdesk);
- l'outil doit être complet et déjà fonctionnel pour des grandes équipes (plus de vingt collaborateurs);
- la gestion du trafic des paiements doit être intégrée et répondre aux normes actuelles et futures;
- la solution doit intégrer une gestion documentaire (prévision de la GED), une gestion des tâches (organisation inter-secteurs) et le suivi financier (budget, visualisation des comptes en temps réel).

Une demande d'offre formelle à l'éditeur du programme Citizen, l'entreprise T2i, pour améliorer le logiciel actuel n'a pas satisfait le SCA, et ce, pour des raisons tout à fait valables. Le SCA s'est ensuite tourné vers l'entreprise BEDAG Informatique SA qui semble proposer un logiciel répondant à tous les critères, y compris le critère financier. L'offre de la maison BEDAG s'élève à 183'600 francs. Des contacts avec d'autres SCA ont montré d'autres solutions informatiques qui n'ont pas été retenues.

Nonobstant, si la Commission financière n'a remis en cause à aucun moment le bien-fondé de l'acquisition d'un programme informatique répondant aux besoins énumérés, elle s'interroge quant à la forme du processus d'adjudication. Pour rappel, l'article 41 du règlement sur les marchés publics autorise l'adjudication d'un marché de services selon la procédure de gré à gré s'il est inférieur à 150'000 francs, hors taxes. L'article 9 de ladite loi permet de déroger à l'article 41 en raison d'événements imprévisibles, si l'urgence du marché est telle qu'il est impossible de suivre une procédure ouverte ou sélective. Bien que la Commission financière ait été mise au courant du besoin d'un nouveau logiciel lors de l'élaboration du budget 2016, la problématique était connue du Service de longue date, ce qui nous fait penser que la gestion du projet au sens large à laisser à désirer. De plus, un montant estimatif de 200'000 francs aurait pu être mis au budget 2016 puisque l'on connaissait la proposition de la maison T2i.

Le dynamisme du nouveau Chef de service, entré en fonction en septembre 2015 et qui a pris à bras-le-corps ce problème décrit dans le Message comme latent, ne peut en aucun cas justifier à lui seul une dérogation à l'article 41. De ce point de vue, l'intégralité des membres présents à la Commission financière a estimé que nous ne pouvions pas parler d'événements imprévisibles au sens de l'article 9 du règlement sur les marchés publics. Nous avons donc estimé qu'une procédure sur invitation aurait juridiquement été mieux adaptée à ce cas d'espèce.

Nous aimerions aussi préciser que la Commission financière aimerait, à l'avenir, que la Commission de l'informatique soit saisie de ce genre de dossier. Ce n'est pas aux membres de la Commission financière à se prononcer sur le bien-fondé de tel ou tel logiciel.

La Commission financière a donc accepté, par 3 voix sans opposition et 3 abstentions, d'autoriser le Conseil communal à engager un montant de 183'600 francs destiné à l'achat d'un logiciel de gestion sociale et comptable pour le Service des curatelles d'adultes.

de Weck Antoinette, Directrice des Affaires sociales. Depuis l'introduction du droit de la protection de l'enfant et de l'adulte, en janvier 2014, le Service des curatelles a vu une augmentation de 10% par an des mandats de curatelles ordonnés par la Justice de paix, soit une soixante de mandats supplémentaires par an. Or, le département comptable du Service des curatelles ne dispose pas d'un système informatique adapté pour faire face à cette situation. Ainsi le SCA est le dernier en Suisse, comme l'a relevé le Président de la Commission financière, à utiliser les ordres papier, dont le nombre s'élève à 43'000 par an.

Depuis mai 2014, sous l'égide du Service des finances, un groupe de travail regroupant des collaborateurs des Services des curatelles, de l'informatique et du Service social tend à optimiser les processus comptables entre ces trois services. Des analyses et un audit interne ont été conduits jusqu'en automne 2015 pour conclure à l'impossibilité de poursuivre la discussion avec la société Info Services SA, du groupe T2i, fournisseur actuel du SCA et du Service social. Après plusieurs mois de discussion avec ce partenaire, il est apparu que le

développement proposé était très coûteux et inefficace pour traiter autant de données. Ainsi, pour un simple module de gestion de factures, la société demandait 200'000 francs sans résoudre tous les autres problèmes constatés. Le SCA s'est renseigné auprès d'autres services de curatelles de Suisse. Il s'est révélé que les grandes villes comme Berne, Zurich, Bâle et Lucerne, utilisaient le logiciel KiSS mis en place par Bedag Informatique SA. Le programme de Bedag a convaincu les utilisateurs qui ont pu poser leurs conditions.

A cause du temps passé à trouver une solution avec T2i, il ne nous était pas possible de présenter un projet chiffré au budget 2016. En effet, les discussions avec Bedag ont commencé en automne 2015, ce qui correspond à l'arrivée du nouveau Chef de service. Aussi ne nous était-il pas non plus possible de mettre un montant au budget, puisque les 200'000 francs proposés par T2i ne représentaient que la solution d'un seul problème. Nous pensions que la solution allait coûter beaucoup plus cher.

Il y a effectivement urgence à ne pas attendre le budget 2017: Postfinance, comme l'a relevé le Président de la Commission financière, n'acceptera plus les ordres papiers dans le courant 2017. Il faudra que nous ayons mis en place le nouveau système avant cette date. En outre, les collaborateurs attendent avec impatience de pouvoir consacrer leur temps à faire autre chose que de remplir des ordres papier, maintenant qu'un système informatique performant a été trouvé. La mise en place de ce système leur permettra de faire face aux autres tâches qui ne cessent de s'accroître. Ce nouveau logiciel facilitera la gestion des dossiers sociaux, fournira une meilleure gestion entre les secteurs et une meilleure vue d'ensemble.

Pour répondre aux remarques faites par une partie des membres de la Commission et retransmises aujourd'hui par le Président de la Commission concernant le non-respect de la procédure des marchés publics, je rappellerai que les situations exceptionnelles demandent des réponses exceptionnelles. Le système proposé par Bedag est le seul connu sur le marché et utilisé par les grandes villes suisses. Le SCA s'est renseigné auprès des autorités du canton du Jura, de Pro Infirmis, de l'Hospice général de Genève, du Service social de Payerne, de Lausanne et de Sion, de l'Etat du Valais, du Service social de Sierre et de Berne. Le résultat de ces recherches est que, mis à part le canton du Jura qui utilise le système de Bedag, les cantons romands ont développé leur propre système qui, pour la plupart, arrivent en bout de course. Ainsi, le canton du Valais est aussi en train d'examiner le système KiSS de Bedag. Comme le permet l'article 9 du règlement sur les marchés publics, un adjudicateur peut adjuger un marché directement sans lancer d'appel d'offres, non seulement pour des questions d'urgence comme l'a relevé le Président de la Commission financière mais aussi si un seul soumissionnaire entre en considération en raison des particularités techniques et s'il n'existe pas de solution de rechange adéquate. Ainsi, proposer l'acquisition du logiciel de Bedag n'est donc pas illégal mais bien conforme à l'exception de l'article 9 de ce règlement. Une autre solution eût été un appel d'offres pour le développement d'un logiciel de gestion selon une procédure ouverte. Les sociétés qui auraient été appelées, qui auraient voulu répondre à cet appel, auraient dû développer un système qui soit concurrentiel avec celui de Bedag, alors qu'elles n'ont pas les connaissances métiers des besoins d'un service des curatelles. Vu les résultats obtenus par T2i après plusieurs mois, on peut sans risque avancer que la solution proposée aurait été bien plus chère si tant est qu'elle ait pu répondre aux besoins du SCA. Une telle démarche n'aurait abouti qu'à une perte de temps.

C'est pour ces raisons que le Conseil communal est arrivé à vous demander d'accepter la solution proposée et le crédit demandé.

Discussion générale et entrée en matière

Le Président. Je vous rappelle que, lors de la discussion générale, vous pouvez proposer la non-entrée en matière ou demander le renvoi du Message. Vous avez aussi la possibilité de présenter des contre-propositions ou proposer le rejet de l'objet.

Rapport du groupe démocrate-chétien/vert'libéral

Hemmer Benoît (DC/vl). Le groupe démocrate-chrétien/vert'libéral a examiné ce deuxième Message de la législature avec attention mais non sans le sentiment mitigé d'être pris en otage. En effet, le besoin d'une solution de rechange correspondant aux exigences et aux techniques actuelles pour la comptabilité du Service des curatelles d'adultes ne fait aucun doute et était nécessaire depuis longtemps. Ce projet ayant démarré trop tard, le Service se retrouvait confronté à la volonté de La Poste de faire disparaître les ordres de paiement en 2017, ce qui a augmenté le degré d'urgence. Ce manque d'anticipation et la pression mise ainsi sur le Conseil général sont pour le moins dérangeants. Un projet démarré à temps aurait permis de faire un appel d'offres public en bonne et due forme non de recourir à la procédure de gré à gré exceptionnelle qui, comme le dit son intitulé, doit être utilisée avec parcimonie. C'est avec ces remarques que le groupe soutient avec peu d'enthousiasme le Message n°2.

Rapport du groupe des Verts

Peisl-Gaillet Yolande (Verts). Le Message n°2 relatif à l'achat d'un logiciel de gestion sociale et comptable pour le Service des curatelles d'adultes a été examiné et discuté par le groupe des Verts. Je vous livre en substance les éléments qui ont été relevés:

- Nous avons été très surpris d'apprendre que le SCA effectue encore les paiements par ordres papier. Au-delà des coûts supplémentaires inutiles et des risques évoqués dans le Message, maintenir cette pratique surannée jusqu'à aujourd'hui ne pouvait que déboucher sur une situation d'urgence. Attendre d'avoir le couteau sous la gorge ne permet pas de mettre sur pied sereinement un projet informatique... avec pour conséquence un investissement non budgétisé et un marché adjudgé sans appel d'offres.
- Ce dernier point d'ailleurs est problématique. L'adjudication de gré à gré n'est, à notre avis, pas justifiée car il est peu probable que l'entreprise Bedag Informatique SA, même si elle est réputée, soit la seule à fournir un logiciel adapté aux besoins de la Ville de Fribourg et de son Service des curatelles. L'option prise par le Conseil communal est le fruit de cette situation d'urgence qui ne permettait pas d'étudier plusieurs systèmes et alternatives.
- De même, l'argument, utilisé pour légitimer le fait que cet investissement n'a pas été inscrit au budget 2016, nous semble pour le moins léger. Si de nombreuses villes sont équipées de ce logiciel, comme présenté dans le Message, il aurait été assez simple de les contacter pour avoir des informations à ce sujet. Ainsi, il aurait été possible de mentionner un chiffre, certes pas exact, - comme pour la majorité des investissements -, dans une rubrique ad hoc avant que le Conseil général n'adopte le budget 2016.
- Enfin, le Message informe que les charges annuelles s'élèveront à 30'000 francs par an. Il serait intéressant de mettre ce montant en relation avec les charges annuelles liées au programme Citizen qui, si nous avons compris le Message, sera abandonné, afin de savoir si on va dépenser plus ou moins.

Malgré ces points critiques et convaincu qu'il est dans l'intérêt des administrés que la Commune se dote d'un outil performant, le groupe des Verts soutiendra l'entrée en matière et acceptera le Message n°2.

Rapport du groupe libéral-radical

Bettin Christophe (PLR). Le groupe PLR a étudié le Message n°2 avec intérêt et fait part des remarques suivantes:

Compte tenu de l'afflux de mandats gérés par le Service des curatelles d'adultes et des procédés de gestion de l'information et de paiements désormais largement révolus, le Conseil communal propose l'achat d'un logiciel, ou plus vraisemblablement en l'état de l'achat de licences permettant l'utilisation du logiciel KiSS, propriété de l'entreprise Bedag Informatique SA sise à Berne. Ce logiciel, utilisé dans de nombreuses villes suisses, est le seul actuellement sur le marché présentant les caractéristiques recherchées pour un service générant plus de 43'000 paiements par année. Il pourra de plus être utilisé par le Service social puisque 150 bénéficiaires chevauchent les deux services. Comme décrit dans le présent Message, l'obtention de ce logiciel par le Service des curatelles d'adultes demeure un impératif pour suivre les dossiers en cours et procéder aux paiements par voie électronique, ceci selon les directives imposées par Postfinance SA dès 2017.

Tout en soutenant unanimement ce Message, le groupe libéral-radical relève le fait que les procédures de sélection des prestataires dans le cadre de marchés publics, telles qu'inscrites dans le règlement sur les marchés publics, doivent être scrupuleusement suivies conformément au cadre légal. Ici, nous avons à faire à un cas dit exceptionnel, dans la mesure où la société Bedag SA est le seul soumissionnaire à entrer en considération en raison des particularités techniques du produit désiré. Ainsi, l'article 9 al. 1 let. c (mentionné en note de bas de page p. 4 du Message) de ce même règlement permet d'adjuger le marché selon la procédure de gré à gré exceptionnelle, ce qui permet dans ce cas précis de répondre aux besoins du Service et de ses bénéficiaires de manière rapide et pragmatique.

Par conséquent, le groupe libéral-radical s'engage à soutenir ce Message compte tenu des impératifs temporels liés aux paiements et pour des raisons d'optimisation des processus administratifs internes. Cependant, il est à noter que le groupe PLR souhaite proposer un amendement à l'article premier de l'arrêté, afin de clarifier l'achat d'une licence et de services annexes, le logiciel en tant que tel demeurant propriété de la société Bedag Informatique SA.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Page Maurice (CG-PCS). Le groupe Centre gauche-PCS soutient le crédit de 183'600 francs pour l'achat d'un logiciel de gestion sociale et comptable pour le Service des curatelles d'adultes. La nécessité de cet achat est indéniable et reconnue. L'augmentation du nombre des cas et l'évolution technologique, sans même parler des exigences de La Poste, rendent indispensable cette acquisition. La recherche d'une solution pragmatique déjà éprouvée a conduit à un choix qui nous semble judicieux tant au niveau de l'efficacité que des coûts. Seule la procédure suscite quelques interrogations. Il aurait été préférable effectivement d'intégrer cette dépense dans le budget 2016 et, d'autre part, de respecter plus scrupuleusement les procédures de marché public. Mais le Service a donné les explications nécessaires pour justifier ces dérogations. Nous aurions attendu aussi une explication un petit peu plus circonstanciée et

éventuellement chiffrée des avantages attendus de ce nouveau système et des gains de productivité envisagés, en nombre d'heures par exemple. En fin de compte, le Centre gauche-PCS préfère faire partie des gens qui trouvent des solutions aux problèmes plutôt que de ceux qui cherchent des problèmes aux solutions.

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Papaux David (UDC). L'analyse du Message n°2 nous oblige de constater le non-respect de la marche à suivre relative aux appels d'offres conformément à la procédure appliquée pour les marchés publics. Nous sommes, de plus, fâchés que la Commission de l'informatique n'ait pas été consultée à ce sujet. Ce n'est pas une manière de procéder. Cependant, l'UDC pense qu'il faut aller de l'avant. L'acquisition de ce logiciel est une bonne solution et paraît primordiale. Toute procédure tendant à retarder cette échéance causerait des coûts inutiles.

L'UDC donne donc son aval pour l'achat de ce logiciel en espérant toutefois que, dans le futur, les procédures seront appliquées correctement et que, pour de tels projets, la Commission de l'informatique sera dorénavant sollicitée et impliquée.

Rapport du groupe socialiste

Moussa Elias (PS). Le groupe socialiste a également très attentivement examiné le Message n°2. Oui, notre groupe entend la surcharge du personnel du Service des curatelles d'adultes (SCA) et nous concevons qu'un logiciel informatique performant permette une gestion plus efficace et moins stressante des mandats confiés au service. Oui, notre groupe se réjouit que l'acquisition d'un nouveau logiciel permettant des ordres de paiement traités par la voie électronique n'entraîne non seulement des économies au niveau du tarif demandé par Postfinance SA mais se révèle également être plus écologique. Oui, notre groupe reconnaît la qualité de l'entreprise choisie par le Conseil communal, entreprise entièrement en main publique – d'ailleurs, selon le site Internet de Bedag, cette société est propriété du canton de Berne, non comme indiqué dans le Message, de la Ville de Berne -, entreprise dont la réputation n'est plus à faire. Je pourrais m'arrêter ici et simplement vous faire part qu'à une très grande majorité, notre groupe va soutenir le crédit d'investissement, estimant que l'acquisition d'un logiciel adapté au 21ème siècle répond aux besoins du personnel.

Cependant, la gestion de ce projet et du Service des curatelles d'adultes nous interpelle:

- Le crédit d'investissement demandé aujourd'hui concerne uniquement l'acquisition du logiciel pour le SCA. Pourtant, il est également prévu que le Service de l'aide sociale acquiert dans un deuxième temps le même logiciel auprès du même fournisseur. Quel sera le montant du crédit d'investissement demandé pour le Service de l'aide sociale? Quelle est l'économie d'échelle effectuée par l'acquisition d'un même logiciel pour deux Services? Est-ce que le marché concernant le Service de l'aide sociale sera également adjugé selon la procédure de gré à gré? Fort malheureusement, les réponses à ces trois questions ne figurent ni dans le Message n°2 ni n'ont pu être livrées lors de la séance de la Commission financière. Peut-être aura-t-on plus d'informations ce soir.
- Le Message mentionne que le logiciel utilisé actuellement par le SCA ne serait pas exempt de "bugs" étant donné qu'une erreur a été constatée récemment dans le report des soldes ainsi que dans l'impression des comptes notamment pour la Justice de paix. Ces bugs ont-ils provoqué un dommage financier à la Commune?

- Toujours selon le Message, le manque de lisibilité et de clarté du logiciel utilisé actuellement serait une source de tension entre les collaborateurs du SCA.

Par ailleurs, il semblerait qu'une discorde entre l'ancien Chef de service et le Service informatique de la Ville serait une des causes qui a poussé le Conseil communal à nous soumettre aujourd'hui ce crédit d'investissement sous forme d'une dépense "imprévisible et urgente" sans que cette dépense ne soit véritablement imprévisible ou urgente. Pouvons-nous, dès lors, partir de l'idée qu'avec l'acquisition du logiciel proposé, ce Service pourra à nouveau travailler de manière sereine? Qu'entend entreprendre la Direction des affaires sociales pour éviter à nouveau une telle situation?

C'est donc avec ces quelques remarques et interpellations que notre groupe soutiendra le crédit d'investissement, en espérant que la Commission de l'informatique de notre Conseil examinera également, dans un deuxième temps, de manière approfondie l'acquisition des logiciels informatiques par notre Commune.

Le Président. M. C. Rugo, je vous demande d'enlever votre couvre-chef, s'il vous plaît.

Rugo Claudio(--). Comme Mme Schnyder, je garderai le chapeau. Je n'ai pas vu d'article dans le règlement qui interdise le port du chapeau. ... Mais comme vous précisez que les us et coutumes en Suisse font qu'un homme ôte son chapeau... C'était pour l'égalité entre l'homme et la femme, donc voilà ... j'enlèverai mon chapeau jusqu'à ce que vous m'autorisiez à le remettre. (M. C. Rugo ôte son couvre-chef).

Je cite: "*Enfin, l'outil informatique Citizen a été perfectionné. De ce fait, le versement de l'aide sociale par virements bancaires directement sur les comptes des bénéficiaires sera possible, laissant plus de souplesse aux assistants sociaux...*" peut-on lire dans le 1700 du mois d'avril. Le parti des artistes a pris connaissance du deuxième Message du Conseil communal et s'est intéressé de près à ce document.

En premier lieu, je tiens à souligner mon incompetence totale en ce qui concerne le monde virtuel. Ce n'est pas un attribut héréditaire! J'entends non pas "siffler le train" mais ricaner certains collègues: incompetence aussi politique diront les plus méchants, les râleurs et les "couchent-tôt". Le parti des artistes propose de renvoyer l'objet pour diverses raisons que voici:

Nous sommes à l'aube d'une nouvelle ère où l'informatique dominera les faits et gestes de tout un chacun, si ce n'est déjà le cas! (M. Rugo digresse sur les prochaines votations (du 5 juin 2016).

À travers l'étude de ce simple objet, "l'achat d'un programme informatique" KiSS, dont le nom s'inspire du groupe de Rock des années huitante, se déroule toute la portée de l'initiative du revenu de base inconditionnel (RBI). Je n'embrasse pas les mêmes desseins que notre chère Conseillère communale!

Ce programme est destiné au Service qui va comptabiliser, traiter, fichier toutes ces personnes que l'on aura, auparavant, licenciées, "jetées à la rue". Être à l'écoute de cette population fragilisée, être empathique avec ceux qui ont moins! Voilà une devise que nous devrions tous suivre!

(M. Rugo sort du sujet en se référant à la séance du Conseil général du 14 février 2016 où il a été question du chiffre 47 (enfants) qui aurait engendré les dépenses excessives et disproportionnées du crédit d'étude de la Neuveville).

C'est avec le 43, compté en milliers, que Mme de Weck nous explique le cumul des tâches accomplies par le Service des curatelles d'adultes (SCA). Je sors aussi ma calculatrice: 43'000 (ordres de paiement) divisés par 250 (nombre de jours ouvrés) divisés par 8 (nombre d'heures travaillées) = 21,5 (opérations par heure). On pourrait engager un employé pendant dix ans et le payer avec un salaire brut de 48'600 francs ou deux employés à 50% avec un salaire de 24'300 francs. De par cette opération, on désengorgerait de deux unités nos services sociaux surchargés!

Message n°2, page 2: "*Le manque de lisibilité et de clarté du programme est une source de tensions entre les collaborateurs du SCA*"(...) "*A cela s'ajoute que le nombre de mandats va encore croître au vu du développement futur de la Ville*". Là, c'est encore une fois, un procédé purement spéculatif. Vous devez détenir la boule de cristal, Madame la Conseillère!

(M. Rugo fait ensuite référence à des rumeurs relatives à des événements qui auraient pu se dérouler dans les services communaux).

Une quinzaine d'hommes et de femmes ont été jetés à la mer, dont deux se retrouvent dans l'analyse financière, en page 12 "Chantier écologique CEVF". Là, réside le vrai problème du Service des curatelles d'adultes que vous évitez de voir. Et votre cité ne cesse de croître; l'on ne peut rien contre l'emprise du temps!

Le Président. M. C. Rugo, je vous remercie d'aller à l'essentiel!

Rugo Claudio (--). Faisant fi de l'avis de la Commission de l'informatique, pour une simple opération de virement, répétée 43'000 fois, vous voulez que vos hordes d'employés changent de système informatique. Aussi, pourrait-on avoir leur avis par le biais de leur association de travailleurs?

D'autre part, le Message n°2 nous indique que la motivation première de ces remous, est l'empressement imposé par La Poste. C'est une opération qui relève plus d'un service comptable que de l'organisation globale SCA.

À l'aide de la manipulation des chiffres, tenteriez-vous de nous "berner"? Le fait de privilégier une société bernoise ne nuit-il pas aux bonnes traductions? Dans le Message communal, les villes de référence sont Berne, Zurich et Bâle. Pourquoi ne pas comparer la majestueuse Ville de Fribourg, avec ses 38'571 âmes, à La Chaux-de-Fonds (38'964), à Sion (32'697), à Neuchâtel, à Coire ... ou même à la ville italophone de Lugano?

Le Président. M. C. Rugo, je vous ordonne de revenir au sujet.

Rugo Claudio (–). S'il vous plaît, Mme la Conseillère, vous qui êtes une femme d'expérience empreinte d'une très grande sagesse, essayez de respecter la voie d'usage en présentant les projets d'abord à la commission ad doc. Effectivement, c'eût été la première fois où nous aurions pu bénéficier des recommandations de cette fameuse Commission de l'informatique nouvellement recomposée de six membres.

En conclusion, je lèverai mon carton rouge pour mettre un frein aux ardeurs dépensières.

Le parti des artistes recommande après ces quelques explications routières et maritimes le renvoi de l'objet avec un sonnante STOP.

Le Président. Je vous rappelle qu'il ne faut pas vous adresser à un Conseiller ou à une Conseillère communale en particulier mais au Conseil communal dans son ensemble. Merci d'en prendre note pour vos prochaines interventions.

Ingold François (Verts). J'ai une toute petite remarque. Je crois qu'on a un Conseil communal de qualité qui propose des solutions de qualité, du moins sur le fond. J'aimerais juste faire une remarque sur la forme. Parfois on est dans l'urgence et parfois je crois qu'on se met dans l'urgence. Je demanderais qu'à l'avenir le Conseil communal soit particulièrement attentif à ne pas se mettre dans l'urgence et à faire attention qu'un Message tel que celui qui nous est présenté ce soir et qui devrait, à mon avis, passer comme une fleur en plénum, ne prête pas le flanc à une vague de mécontentement tel qu'exprimée en ces lieux. Cela dit, le Conseil général soutiendra sans doute votre Message.

de Weck Antoinette, Directrice des Affaires sociales. Tout d'abord, je remercie tous les partis qui sont prêts à soutenir ce Message. Je suis désolée que vous ayez eu l'impression que l'on vous mette le couteau sous la gorge, comme l'a dit l'une d'entre vous. Tel n'était certainement pas le but. Le but était de rendre le travail plus facile et plus intéressant pour le Service des curatelles d'adultes (SCA), qui voit son travail augmenter sans qu'il puisse rien n'y faire, puisque les mandats lui parviennent de la part de la Justice de paix. Or, en principe, ces 60 mandats annuels supplémentaires signifieraient un assistant social en plus. A cette avalanche de mandats, s'ajoute le départ de notre ancien Chef de service, qui est parti pour des raisons toutes autres que celles que j'ai entendues, mentionnant une dispute avec le Service informatique. Il a tout simplement trouvé une place à Neuchâtel qui lui plaisait plus, lui offrant un poste de juriste auprès du Service de la législation neuchâteloise. Donc, le SCA s'est retrouvé dans une situation très difficile. Le nouveau Chef de service a tout fait pour trouver une solution à cette situation et nous avons été chanceux de l'avoir engagé car il est expert-comptable. Il a donc mis à disposition de la Ville ses capacités et ses compétences qui lui ont permis d'établir un bilan sur la situation du service comptable et de trouver la bonne solution. Il est reproché au Conseil communal de ne pas avoir présenté ce Message dans le cadre du budget 2016. Or, vous devez savoir que le budget est bouclé au mois d'octobre. Les premières démarches auprès de Bedag Informatique SA ont été entreprises au mois d'octobre et c'est seulement au début de cette année que nous sommes arrivés à l'intime conviction que c'était la solution que nous devons prendre. Par conséquent, nous ne pouvions pas vous présenter ce Message plus tôt.

Je tiens à répéter ce que j'ai déjà dit: nous ne sommes pas dans l'illégalité, puisqu'il arrive justement des situations exceptionnelles où il n'y a qu'un seul fournisseur de l'objet désiré. Je tiens à souligner l'intérêt qu'il y a aussi à prendre la solution de Bedag: leur outil travaille aussi

bien en allemand qu'en français. Or, vous savez qu'à Fribourg, il y a des personnes qui parlent l'allemand et d'autres qui parlent le français. Je pense que cela plaira au polyglotte qui est M. C. Rugo et qui aime parler toutes les langues. Donc ce système sera en français et en allemand alors que le système Citizen ne proposait qu'un système francophone.

J'aimerais maintenant revenir sur des remarques qui ont été faites par le parti socialiste concernant le Service de l'aide sociale. Effectivement, un jour le Service de l'aide sociale changera son système informatique. Pour l'instant cependant, il lui donne encore satisfaction. En outre, comme vous avez pu l'apprendre par la presse, car il y a eu une conférence de presse à ce sujet, le Service de l'aide sociale a connu une grande mutation et une grande réorganisation. Nous sommes en train de mettre en place cette réorganisation et il ne serait vraiment pas opportun d'ajouter à ce processus une modification du système informatique. Ainsi, le Service de l'aide sociale envisage en effet de changer son système informatique mais pas avant 2018. Or, vous l'avez bien compris, le SCA ne peut attendre, il doit en changer le plus rapidement possible.

Dernière remarque, il n'était absolument pas de l'intention du Conseil communal de ne pas consulter la Commission de l'informatique. Je vous rappellerai que c'est une décision que prend le Bureau et que, malheureusement, il n'y a pas eu de proposition de lui soumettre ce projet, peut-être à cause du montant qui n'est pas si élevé. En effet, personne n'a eu l'idée de soumettre ce projet à la Commission de l'informatique, ce qui est dommage. Peut-être cela tient-il au fait que nous commençons une législature? Je suis persuadée que, lorsque le Service de l'aide sociale changera de système, la Commission de l'informatique sera consultée.

Le Président. Nous sommes saisis d'une demande de renvoi. M. Rugo maintenez-vous formellement votre demande de renvoi?

Rugo Claudio (--). Oui.

Vote

Le Conseil général refuse, à la majorité évidente, le renvoi du Message n°2.

Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et la demande de renvoi ayant été refusée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail de l'arrêté.

Article premier

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Nous souhaitons préciser que la Ville achète des licences non un logiciel. Nous proposons l'amendement suivant:

"Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 183'600 francs destiné à l'achat des licences, à l'installation et à la mise en service d'un logiciel de gestion sociale et comptable pour le Service des curatelles d'adultes".

de Weck Antoinette, Directrice des Affaires sociales. Le Conseil communal se rallie à l'amendement proposé par le groupe PLR.

Le présent article n'appelant pas d'autres observations, il est adopté avec l'amendement du PLR.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Article 3

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, à la majorité évidente, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le Message du Conseil communal n° 2, du 19 avril 2016;
- le rapport de la Commission financière;

Arrête:

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 183'600 francs destiné à l'achat des licences, à l'installation et à la mise en service d'un logiciel de gestion sociale et comptable pour le Service des curatelles d'adultes.

Article 2

Cet investissement sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

Article 3

La présente décision est sujette à referendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes et à l'article 23 du règlement d'exécution de ladite loi.

Fribourg, le 31 mai 2016

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

La Secrétaire de Ville adjointe:

Christophe Giller

Nathalie Defferrard Crausaz"

6. Crédit d'ouvrage de 1'025'000 francs pour l'agrandissement du bâtiment du Service du feu - Message n°3

Le Président. Une coquille s'est glissée dans ce Message en pages 12 et 15: le montant de 250'000 doit être remplacé par 365'000 francs, qui correspond à la subvention ECAB. Le calcul est dont le suivant: $1'274'300 - 365'000 = 909'300$ francs.

Rapport de la Commission financière

Ingold François (Verts). C'est avec un intérêt tout particulier que la Commission financière s'est arrêtée sur le Message n° 3 - Crédit d'ouvrage pour l'agrandissement du bâtiment du Service du feu.

Cette halle de 400 m² permettra de satisfaire un besoin primordial du Service du feu. Je ne vais pas m'attarder sur l'aspect technique de l'édifice: je laisse le soin à mon alter ego édilitaire de vous le présenter. Par contre, la Commission financière s'est particulièrement attardée sur l'aspect financier du bâtiment que je vais vous présenter ici.

Une procédure ouverte conformément aux seuils des marchés publics a été engagée par la Ville pour trouver une entreprise générale le 2 octobre 2015. Seules deux entreprises ont soumissionné pour des montants de 1'091'000 francs et 1'274'400 francs TTC, soit 20%, respectivement 32% supérieurs au montant estimé. Le Commission de bâtisse réunie le 17 novembre 2015 a donc décidé la suspension de la procédure relative aux prestations complètes de l'entreprise générale pour remettre en concurrence les différents CFC par le biais de procédures standard d'appels d'offres sur invitation et de gré à gré concurrentielles, conformément à la loi sur les marchés publics.

Nous avons été surpris par le coût des honoraires CFC 29 s'élevant à 352'100 francs, qui nous paraissait au-dessus du seuil de l'octroi d'un marché public sur invitation ou de gré à gré. Il s'est révélé que ce CFC comprenait les honoraires de l'architecte, ainsi que ceux des différents ingénieurs intervenant sur le projet. Il est intéressant de préciser que les honoraires du bureau d'architecte Aumann-Aeby, après un rabais exceptionnel de 20%, s'élevaient à 149'775 francs, soit in extremis 225 francs en dessous du seuil légal de l'octroi d'un marché public de gré à gré. Deux autres mandats distincts ont parallèlement été confiés au même bureau d'architecte pour le même objet pour ainsi satisfaire au règlement sur les marchés publics.

La Commission financière relève aussi le bien-fondé de lier la construction de la halle avec, dans la ligne de mire, la construction des étages supplémentaires. Nous pensons que c'est une excellente méthode, afin de réduire les coûts globaux de deux projets liés. Cette construction, qui s'inscrit dans une politique globale de lutte contre les incendies, sera aussi soutenue par l'ECAB à hauteur de 365'000 francs. Le solde TTC à la charge de la Ville sera donc de 660'000 francs après déduction de cette subvention.

La Commission financière a accepté, par 9 voix et une abstention, le crédit d'ouvrage de 1'025'000 francs destiné à la réalisation de l'agrandissement du bâtiment du Service du feu et encourage le Conseil général à en faire de même.

Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures

de Reyff Charles (DC/vl). Le 11 mai passé la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures s'est réunie dans la grande salle du Service du feu. En préambule, je profite de remercier M. le Conseiller général C. Allenspach d'avoir présidé la première partie de cette première séance comme Doyen d'âge et le félicite pour son élection au poste de vice-Président. C'est après cette séquence de reconstitution que la Commission s'est attaquée au Message n°3 du Conseil communal qui nous occupe ce soir.

La Commission a tout d'abord effectué une visite de la caserne afin de pouvoir d'une part connaître le fonctionnement du bâtiment et d'autre part visualiser tant les locaux amenés à être modifiés que le site où sera construite l'extension du bâtiment. Je remercie Mme la Directrice de l'Edilité, M. le Directeur de la Police locale et de la Mobilité ainsi que leurs chefs de service et collaborateurs pour les explications et clarifications apportées durant la visite et la séance qui a suivi.

La Commission salue le souci du Conseil communal de prévoir l'avenir en dimensionnant la nouvelle construction de telle sorte que l'ajout de quatre niveaux supplémentaires soit possible à terme. La clause du besoin du Secteur du feu a été établie, comme le Conseil communal le précise dans son Message. Nous regrettons toutefois qu'à l'heure où nous parlons de fusion des communes du Grand Fribourg ce paramètre n'ai pas été pris en compte pour décider d'agrandir, ou pas, notre caserne. Il semble en effet légitime de poser la question sur l'opportunité d'agrandir une caserne, celle de Fribourg, sans réaliser une analyse prenant en compte l'ensemble des casernes existantes du Grand Fribourg. Le dimensionnement et la localisation actuels de toutes ces casernes permettent-ils encore une efficacité optimale pour des coûts maîtrisés ou maîtrisables?

Se projetant au-delà de 2022, la Commission a été satisfaite d'apprendre que l'immeuble de la Grand-Rue 37, sitôt les 4 niveaux supplémentaires construits à la Route de l'Aurore, sera, en principe réaffecté à de l'habitat.

Le bâtiment proposé est à l'évidence simple et fonctionnel tout en garantissant une continuité esthétique avec la construction existante. La Commission a émis quelques doutes sur les places de parc. Le nombre de places mis à disposition des pompiers se rendant à la caserne lors d'alarme est actuellement suffisant et le sera également après la construction de l'extension prévue. Mais qu'en sera-t-il lorsque les bureaux de la Grand-Rue 37 seront déplacés à la caserne et que les visiteurs arriveront en voiture? Enfin, la Commission a regretté de constater que les dix arbres abattus ne seront que partiellement remplacés sur la parcelle concernée.

Nous demandons au Conseil communal d'être attentif à ce fait dans le cadre des futurs aménagements ou réaménagements prévus ou à prévoir dans le secteur.

L'entrée en matière n'a pas été combattue et, au vote final, c'est à l'unanimité des sept membres présents que la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures a accepté l'objet présenté. La Commission vous recommande d'en faire de même!

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. J'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter au nom du Conseil communal le Message n°3 demandant un crédit d'ouvrage pour l'agrandissement de bâtiment du Service du feu. Dieser Kreditantrag ist im wahrsten Sinne des Wortes für mich eine Feuertaufe. Der Kredit umfasst die Finanzierung der Umsetzungsphase, er beinhaltet die Weiterentwicklung der Ausführungspläne, der notwendigen Detailpläne, sowie das Erstellen des Bauwerkes. Comme vous avez pu l'apprendre par le Message, la demande d'agrandissement du bâtiment du Service de feu repose sur deux clauses du besoin:

D'une part, la caserne des pompiers n'est aujourd'hui plus adaptée aux exigences du Service du feu, comme l'a aussi relevé l'ECAB. Les temps de départ des véhicules en cas d'intervention sont actuellement jugés trop longs et le cadre de travail n'est pas adapté aux besoins des pompiers. Un premier crédit d'étude à hauteur de 100'000 francs a été demandé en 2009. Puis un 2ème crédit d'un montant de 150'000 francs a été demandé en mai 2015 pour développer le projet d'agrandissement. Entretemps, en effet, le projet a été adapté pour permettre une surélévation future, afin que les Services de la police locale, de la mobilité et, éventuellement, des sports puissent déménager dans des locaux adaptés à leurs besoins. La demande de ce crédit de 250'000 francs au total, englobait le développement de l'avant-projet avec la planification de la surélévation du projet en système d'entreprise générale, la préparation du devis général et les frais de permis de construire, ainsi que la procédure d'appel d'offres. Les honoraires des mandataires spécialisés s'élevaient environ à 225'000 francs. Un contrôle technique, comme l'a relevé le Président de la Commission financière et tel que décrit dans le Message, a permis de mettre en évidence que les offres de l'entreprise générale dépassaient de 20% environ le devis général. Le Conseil communal a donc interrompu en novembre 2015 la procédure relative aux prestations complètes de cette entreprise générale.

Le Service d'urbanisme et d'architecture en a tiré la leçon et étudiera avec grande prudence tout futur mandat attribué à une entreprise générale. Les coûts en honoraires surélevés s'explique par ce fait. A quoi l'on peut ajouter qu'une petite construction a proportionnellement des honoraires d'architectes et de spécialistes plus élevés qu'une grande construction. Le montant total en frais d'honoraires n'est donc pas à comprendre comme un saucissonnage mais comme le résultat de l'interruption de procédure demandant plusieurs étapes. Le Service U&A a renseigné les membres de la Commission financière sur tous les détails expliquant le total des montants de ces honoraires. Je remercie la Commission financière d'avoir accepté ce Message à la quasi-unanimité des membres présents.

Quant au programme architectural, je tiens à relever les points suivants:

- il s'agit d'une extension de 400 m²;
- le volume est une construction indépendante, dont une partie est en lien avec le bâtiment existant;
- il y aura douze places de stationnement pour voiture et trois couverts à vélo.

Les dix arbres abattus seront compensés par la plantation d'un arbre au sud-est de la parcelle, par d'autres au parc de l'école du Jura et, plus tard, sur la route aménagée à côté du bâtiment, à la route de l'Aurore.

Le nouveau PAL fixe la hauteur des bâtiments à vingt mètres. Les fondations prévues pour la construction seront dimensionnées de manière à supporter la future surélévation. La halle des pompiers est un espace qui sert de stockage de véhicules et de matériel. Il s'agit donc d'un espace non chauffé mais tout de même tempéré. La caserne ainsi que la future surélévation seront raccordées au réseau de fourniture chauffage à distance (CAD). Je remercie aussi la Commission de l'édilité pour le soutien apporté à ce Message. Le bâtiment devrait être remis fin janvier 2017.

Le Conseil communal vous demande d'accorder le montant de 1'025'000 francs, dont pourront être déduites les subventions de l'ECAB, de 365'000 francs, dans le décompte final.

Discussion générale et entrée en matière

Le Président. Je vous rappelle que lors de la discussion générale, vous pouvez proposer la non-entrée en matière ou demander le renvoi. Vous avez aussi la possibilité de présenter des contre-propositions ou de proposer le rejet de l'objet. Je donne tout d'abord la parole aux représentants des groupes.

Rapport du groupe des Verts

Peisl-Gaillet Yolande (Verts). Le groupe des Verts a étudié avec attention le Message n°3 relatif au crédit d'ouvrage pour l'agrandissement du bâtiment du Service du feu.

Notre représentant à la commission de l'édilité a pu, grâce à la présentation du projet aux membres de ladite commission, nous expliquer en détail sa teneur.

Nous relevons trois points particulièrement satisfaisants:

- La commune innove en prenant des mesures constructives nécessaires permettant de surélever le bâtiment dans une deuxième étape. C'est presque visionnaire.
- Elle mise sur un concept énergétique convenable. Cela ne nous déplaît pas.
- Elle voit loin en projetant la connexion du bâtiment au chauffage à distance en prévision des futurs locaux administratifs.

J'ajouterai à ces quelques louanges un petit bémol dans un domaine qui m'est cher. Je déplore que la plantation d'un seul arbre compense l'abattage de dix.

Mais je suis soulagée d'avoir entendu les explications de Mme la Directrice de l'édilité, les arbres ne seront pas totalement perdus et j'espère qu'ils seront effectivement replantés ailleurs.

Sur ces mots très "écologiques", le groupe des Verts acceptera l'entrée en matière, dira oui au Message n°3 et en profite pour remercier les pompiers de la Ville pour leur engagement sans faille.

Rapport du groupe libéral-radical

Gex Jean-Noël (PLR). Le groupe PLR a pris connaissance du Message n°3 concernant le crédit pour l'agrandissement du bâtiment du Service du feu situé à la route de l'Aurore. Nous ne nous opposons pas à l'entrée en matière et soutiendrons cet investissement. Nous regrettons toutefois que l'élaboration du cahier des charges n'ait pas été faite avec plus de rigueur, faiblesse qui nous coûte aujourd'hui près de 100'000 francs. Enfin, nous regrettons aussi que nous n'ayons pas étudié une collaboration intercommunale dans ce domaine en amont.

La clause du besoin étant toutefois démontrée, nous acceptons ce crédit d'ouvrage.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Page Maurice (CG-PCS). Le groupe Centre gauche-PCS soutient le crédit d'ouvrage pour l'agrandissement du bâtiment du Service du feu tel qu'il a été présenté dans le Message du Conseil communal.

La nécessité de l'agrandissement de ce bâtiment avait déjà été débattue lors de la discussion sur le crédit d'étude l'an dernier. Je n'y reviens donc pas plus longuement. Il est temps que nos pompiers puissent travailler dans des conditions adéquates. Le projet architectural tel que décrit dans le Message est convaincant et les solutions techniques envisagées nous semblent pertinentes. Je relève aussi la possibilité d'une extension future, afin de pouvoir y loger certains services communaux; cela va dans le sens de la concentration et de la rationalisation. Les coûts sont maîtrisés.

Le Centre gauche-PCS est tout de même un peu surpris que, pour parvenir à cette maîtrise, il ait fallu renoncer à un mandat d'entreprise générale. De là à penser que les entreprises cherchent assez systématiquement à augmenter leurs bénéfices sur le dos des collectivités publiques, il n'y a qu'un pas. Permettez-moi donc de m'interroger sur ces méthodes. La question des coûts des honoraires et mandats, soulevée en Commission financière, a obtenu des réponses satisfaisantes de la part du Service concerné. Quant à l'abattage de quelques arbres, il ne représente à notre avis pas de problème majeur, la parcelle et le secteur étant bien arborisés.

Avec ces quelques considérations, le Centre gauche-PCS acceptera le Message pour l'agrandissement du bâtiment du Service du feu.

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Dupré Bernard (UDC). Le groupe UDC a examiné attentivement cette demande de crédit de 1'025'000 francs pour la réalisation du projet d'agrandissement du bâtiment du Service du feu jusqu'à sa mise en service.

Il est conscient que la caserne actuelle, construite en 1988, n'est plus adaptée aux exigences actuelles du Service du feu, notamment vu le nombre toujours plus élevé de véhicules spécifiques à y garer les uns derrière les autres. Pour une efficacité maximale, chaque véhicule doit figurer en pole position, afin de minimiser au maximum les temps de départ et d'augmenter ainsi l'efficacité de l'intervention.

Le groupe UDC salue également le fait que ce bâtiment sera conçu et réalisé de façon à supporter les étages supplémentaires nécessaires à la Direction de la police locale et de la mobilité. Cependant, si cette surélévation sera déjà traitée dès 2017, il se demande s'il n'aurait pas été plus judicieux, pour des questions d'économies, de concevoir l'entier du projet et sa réalisation en une seule étape. Il espère que, malgré cette divergence de vue, tout sera mis en œuvre pour que les coûts supplémentaires liés à une construction en deux étapes soient réduits au maximum.

C'est à l'unanimité que le groupe UDC se prononcera en faveur de ce crédit d'ouvrage.

Rapport du groupe socialiste

Grandjean Alexandre (PS). Je ne vais pas répéter ce dont j'ai déjà pu vous faire part le 16 juin 2015 lors du vote sur le crédit d'étude complémentaire. En substance, le parti socialiste soutient le crédit d'ouvrage et vous invite à en faire de même. Il souligne l'importance de ce projet pour les pompiers et salue l'anticipation et le concept stratégique du Conseil communal par rapport à la surélévation possible et surtout le regroupement de la Direction de la police et de la mobilité sur un même site. Il voit d'un bon œil la densification du quartier par ce projet qui est tout à fait en cohérence avec les objectifs d'aménagement. Il regrette l'issue de l'appel d'offres mais salue le courage d'avoir interrompu la procédure, afin de corriger le tir.

Enfin, pour apporter une piste d'amélioration, nous estimons que l'objectif de la Ville visant à préserver les espaces verts n'est pas vraiment mis en évidence dans ce projet, notamment en raison de l'abattage des arbres. Certes, le remplacement tel que présenté aujourd'hui en séance par Mme la Conseillère communale Burgener Woeffray est tout à fait louable mais l'exercice semble encore quelque peu spontané. A l'avenir, le PS demande une meilleure lisibilité des objectifs en cette matière, afin d'augmenter et de préserver la qualité des espaces publics, notamment verts. Ce bémol ne va bien évidemment pas remettre en question notre soutien à ce bon projet.

Rapport du groupe démocrate-chrétien/vert/libéral

Python Jean-Frédéric (DC/vl). Die CVP/glp haben die Botschaft studiert. Die Botschaft ist sehr gut zusammen gefasst und erläutert die Bedürfnisse der heutigen Feuerwehr. Wir unterstützen zudem auch das Vorgehen in Etappen. Mit der Kommission konnten wir die heutigen Räumlichkeiten besuchen. Der Platzmangel ist offensichtlich. Unsere freiwilligen, engagierten Feuerwehrfrauen und -männer müssen eine entsprechendes Werkzeug haben, damit sie effizient in den Einsatz geschickt werden können um unsere Bürgerinnen und Bürger zu schützen.

Nous sommes également satisfaits car toutes les remarques, qui avaient été faites lors de la Commission et lors du Conseil général l'année dernière, ont été intégrées dans le Message, notamment de permettre une surélévation de ce bâtiment à futur pour accueillir des services de la Ville, éventuellement aussi des locaux pour l'accueil extrascolaire ou des locaux annexes proches pour l'école du Jura. Enfin, des surfaces de réserve! Nous nous réjouissons de voir que le présent projet envisage un projet d'extension future, qui puisse permettre le réaménagement des locaux de la Grand-Rue 37 et l'éventuel déplacement du Service de la police locale et de la mobilité.

Par conséquent, nous allons soutenir ce Message.

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Voici trois questions, auxquelles personne n'a encore répondu:

- Un montant de 26'900 francs est prévu pour les aménagements extérieurs. Est-ce que l'aménagement des trois couverts à vélo est compris dans ce montant? Il me semble que ce montant est très peu élevé.
- Au sujet des coûts de raccordement au CAD de 86'000 francs, je ne comprends pas pourquoi ce montant ne figure pas dans le crédit d'ouvrage. Quand vous construisez une maison, les taxes de raccordement figurent dans le devis. On me dit que ce montant figurera dans le budget 2017. Le montant étant connu, je ne sais pas pourquoi ce montant ne figure pas dans le crédit, sur lequel on doit se prononcer ce soir.
- Par rapport au crédit d'ouvrage, on est à +/- 15% après deux études, il me semble que la marge soit importante pour un crédit d'ouvrage.

Le groupe espère qu'il y aura des négociations lors des adjudications pour faire baisser les prix, parce que nous estimons que le montant est important pour une construction assez simple.

Rugo Claudio (--). Mon intervention sera courte et improvisée comme en musique. On bétonne le béton. Alors on se soucie des arbres, c'est très bien. La centaine d'habitants, en fait il y a plus de 200 habitants qui vivent à Granges-Paccot 2, Granges-Paccot 4, aura une vue encore plus faible. Si l'un de nous voyait un ouvrage de cette ampleur construit devant sa maison, quel serait son avis? J'ai une pensée pour chacun de ces habitants. Un habitant de la rue du Bourg vaut-il plus qu'un habitant de Granges-Paccot 2 ou 4? Je soutiens toutefois cette construction.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Tout d'abord, j'aimerais remercier le Président qui a relevé la petite coquille qui s'est glissée dans ce Message. Je présente au nom de mes collaborateurs toutes mes excuses pour ceci. Il y a une deuxième petite correction à apporter qui concerne l'image intégrée dans le Message (cf. Photomontage aeby aumann emery architectes). Sur cette image-là, il n'y a pas de station d'essence. Ceci pour la simple raison qu'on voulait montrer vraiment à quoi ressemblerait le bâtiment. Si on avait laissé la station d'essence, la vue sur le bâtiment en eut été tronquée.

J'aimerais remercier tous les groupes qui apportent leur soutien à ce Message. Je pense aussi que c'est un bon Message qui a été bien étudié et au sujet duquel les louanges ne me reviennent.

Il y a des questions qui ont été soulevées, celle de l'opportunité de la collaboration intercommunale concernant les pompiers et la question des places de parc une fois la surélévation réalisée, pour lesquelles je passerai la parole à mon collègue P.-O. Nobs.

Je remercie Mme Y. Peisl-Gaillet du groupe des Verts pour leur soutien. Je peux comprendre les griefs avancés par elle-même et par M. A. Grandjean concernant les arbres. Dans ce cas, c'est une nécessité de les abattre. Par chance, hier, en commission de bâtisse de la DOSF, j'ai appris que 50 arbres seront plantés et j'ai saisi l'occasion pour dire que, pour chaque arbre abattu, un arbre sera replanté, dans le périmètre de la DOSF et là où les arbres ont été abattus. En outre, j'ai vraiment demandé à mes services que pour tout arbre abattu dans l'espace public, on devrait trouver une bonne solution pour en replanter un à un autre endroit.

Pour répondre à la question de M. B. Dupré sur l'intégration de la surélévation au présent projet, je dois dire que malheureusement, elle n'était pas au budget de cette année mais qu'elle sera dans le budget 2017. Comme annoncé, le bâtiment devrait être remis en 2017. Les travaux vont donc se poursuivre de manière assez rapprochée.

Ich danke auch Hr. J.-P. Wolhauser und der FDP für die Unterstützung und gehe gerne auf die Fragen im Detail ein:

- Ja die Velounterstände sind im Preis inbegriffen.
- Die Kosten für die Verbindung an das neue Heizungssystem werden in der zweiten Etappe berechnet. Die Feuerwehrrhalle ist im Augenblick nicht an dieses System angeschlossen. Also die Kosten werden im nächsten Baukredit, den wir unterbreiten werden, eingeschlossen sein.
- Ja, unsere Dienste sind immer bemüht die eingereichten Preise zu vergleichen und die Kosten wenn möglich noch zu senken.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Je vais commencer par répondre au Président de la Commission financière, ainsi qu'au représentant du groupe PLR, qui ont posé la question en lien avec les regroupements de casernes. Cette question est totalement pertinente. Sachez que c'est à peu près la première question que j'ai posée à mon Chef de service la première semaine. Je peux y répondre jusqu'à un certain point. En ce moment, en effet, des travaux conjoints sont organisés par l'ECAB sur une éventuelle réorganisation des corps de sapeurs-pompiers. Ces travaux sont encore confidentiels: il y aura très probablement un regroupement de différents corps dans le Grand-Fribourg mais il est certain que le corps de la Ville va être maintenu. En effet, qui dit regroupement dit implicitement suppression. Quand on supprime à un endroit, en général on rajoute à un autre, ce d'autant plus que la population du Grand-Fribourg est appelée à s'agrandir. Par rapport aux besoins de cette caserne, il n'y a pas de souci à se faire. Il y a deux indices au fond qui complètent ce constat. Si vraiment cet agrandissement n'était pas ou peu opportun, l'ECAB ne le subventionnerait pas. Je vous livre un dernier élément qui provient d'un préavis de l'ECAB mais que nous n'avons pas mis dans le Message: l'ECAB a conditionné son subventionnement au fait que la Ville réalise une construction suffisamment résistante pour ajouter des étages. Peut-être que l'ECAB a d'autres projections sur ce bâtiment... Ces éléments ECAB doivent très clairement rassurer tant le Conseil communal que le Conseil général.

Concernant les voitures, il faut savoir que la majorité des interventions des sapeurs-pompiers dans notre ville, dans l'agglomération et dans le Grand-Fribourg se déroule le jour. Or, malheureusement, malgré tous les efforts de l'Agglomération et malgré le volontarisme en termes de mobilité de la Ville de Fribourg, vous savez toutes et tous qu'il y a de grands bouchons la journée. Ainsi, les collaborateurs de la Commune qui sont généralement et très souvent astreints à exercer le métier de pompier volontaire se rendent à la caserne en vélo électrique. En effet, la journée, quand a lieu la majorité des interventions, le meilleur moyen de respecter les temps d'intervention est d'aller en vélo électrique. En à peu près 4 ou 5 minutes vous atteignez tous les points du périmètre et - croyez-moi, ce n'est pas de l'intoxication idéologique -, c'est simplement la réalité. On a besoin de places de parc vélo à la caserne des pompiers. La nuit, la question ne se pose pas: il n'y a pas de bouchon et les pompiers peuvent se parquer aux alentours de la caserne.

Concernant les arbres, j'aimerais faire le lien avec l'Association des quartiers JURA – TORRY – MISERICORDE (JTM) qui a communiqué récemment au Conseil communal une demande en lien avec une zone 30. Après une analyse sommaire, le Service a envisagé des possibilités d'extension de zones 30, notamment à la route de l'Aurore, à l'avenue Jean-Bourgknecht, à l'avenue de Granges-Paccot. Je me réjouirais de proposer au Conseil communal, dans le cas où il étudierait des extensions de zones 30 dans ces secteurs ou dans d'autres secteurs adjacents, d'intégrer des arbres dans cette planification de zone 30. En ce sens, la quantité d'arbres plantés dépasserait l'actuelle projection de la Direction de l'Edilité, l'objectif visé étant clairement d'améliorer la qualité des espaces de vie de ces quartiers.

Je ne clorai pas cette prise de parole sans remercier par avance le Conseil général pour le soutien qu'il manifestera aux sapeurs-pompiers, hommes et femmes du corps de Fribourg, qui s'investissent chaque jour sur le terrain, qui se changent au froid, dans les gaz d'échappement et qui méritent également, grâce à cette réorganisation, des vestiaires dignes de ce nom. Je vous remercie d'avance pour votre soutien.

Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune de demande de renvoi n'étant présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le Message n°3.

Article premier

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Article 3

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, à la majorité évidente, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;

- le Message du Conseil communal n° 3, du 19 avril 2016;
- le rapport de la Commission financière;
- le rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures,

Arrête:

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 1'025'000 francs destiné à la réalisation de l'agrandissement du bâtiment du Service du feu.

Article 2

Cet investissement sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

Article 3

La présente décision est sujette à referendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes et à l'article 23 du règlement d'exécution de ladite loi.

Fribourg, le 31 mai 2016

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

La Secrétaire de Ville adjointe:

Christophe Giller

Nathalie Defferrard Crausaz"

Pause

La séance est interrompue à 20.58 heures. Elle reprend à 21.18 heures.

Le Président. Avant de reprendre les débats, je félicite Fribourg Olympic Basket Club qui a gagné 80: 63 et est donc champion suisse de basket. (Applaudissements).

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Le Conseil communal a anticipé et était quasiment certain de cette victoire. Il a discuté de cette éventualité en séance cet après-midi. Dans des termes qui restent encore à préciser, il entend inviter l'équipe pour la féliciter. Dans la mesure où, en plus d'être champion suisse, Fribourg Olympic Basket Club a gagné la Coupe Suisse, - il cumule les titres cette année, ce qui est exceptionnel-, nous allons décider de la manière dont nous pourrions y associer la population. Des informations à ce sujet seront donc données prochainement. Merci et bravo à Fribourg Olympic Basket Club!

Steiert Thierry, Syndic. Le Directeur des Sports a pour le moment dit tout ce qu'il fallait dire. Nos félicitations! La Ville de Fribourg est très fière de pouvoir fêter cette année un doublé, puisque Fribourg Olympic Basket Club a déjà emporté la Coupe Suisse et puis maintenant le Championnat Suisse de Basket 2016. C'est quelque chose d'assez fabuleux. On est très content et on va le fêter dignement.

18. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 149 de M. Raphaël Casazza (PLR) et de 25 cosignataires, [au nom du groupe PLR], lui demandant l'adaptation des horaires du service public

Steiert Thierry, Syndic. Cf. annexe.

Casazza Raphaël (PLR). Je remercie le Conseil communal de sa réponse. Comme vous vous en doutez, je ne suis pas très satisfait (et j'imagine que les 25 cosignataires non plus) de la réponse du Conseil communal, ou plutôt de l'ex-Conseil communal, que l'on pourrait résumer ainsi: circulez, il n'y a rien à voir!

Bien entendu, je salue la mise en place et le développement des guichets virtuels et l'ouverture de la déchetterie les samedis matins (ce qui, soit dit en passant, est le cas dans presque toutes les communes du canton). Toutefois, nous savons bien que toutes les questions ne peuvent pas être réglées par Internet. D'ailleurs, quand ces mesures seront-elles opérationnelles? J'aurais bien aimé avoir une réponse.

Je rappelle que l'Administration est ou devrait être au service des habitants-citoyens-contribuables, non l'inverse!

Pour ma part, je soutiens une solidarité envers les habitantes et habitants qui ont réellement besoin d'un filet social. Mais cette solidarité est rendue possible par d'autres personnes actives voire très actives (comme j'imagine la plupart des personnes dans cette salle) et qui parfois essaient encore de concilier vie de famille et vie professionnelle, et oui, ça arrive de plus en plus! Ces personnes, qui ne travaillent pas que dans le privé mais aussi dans le public, sont en fait les locomotives de la société et il serait bon, parfois, de penser à elles autrement que par le biais de leur feuille d'impôts!

Si le service public n'est pas dans une position concurrentielle, si l'usage individuel n'est, je cite le Conseil communal: 'somme toute' pas très fréquent, si les usagers peuvent s'accommoder du désagrément de la contrainte horaire, alors dites-moi pourquoi plusieurs communes parmi lesquelles Bulle, Estavayer-le-Lac, Givisiez ainsi que le SPoMi offrent un horaire un peu plus étendu que les heures classiques de bureau? Seraient-elles plus stupides que notre vénérable administration? Je ne le crois pas!

Je ne suis absolument pas un apôtre de la société 24h/24, loin de là! Mais un tout petit peu de flexibilité un jour par semaine, on parle de 1 à 2h sur les 50 heures possibles, ce n'est pas demander la lune tout de même! Ce d'autant plus que nous demandions de compenser cette ouverture prolongée sur les autres jours de la semaine.

Le comble dans cette histoire, c'est que certains services sont justement demandeurs de plus de flexibilité. Par exemple la Police communale, dont je salue le travail au passage, verrait d'un bon œil de pouvoir ouvrir ses guichets à 7h du matin (au lieu de 8h30). Les avez-vous consultés? On le voit, une adaptation des horaires du service public peut même s'avérer une solution win-win entre employés et habitants! Je me demande si l'ancien Conseil communal connaissait bien ses collaborateurs!

Certes, vous avez effectué un essai il y a quelques années mais avait-il été bien préparé et communiqué? On l'a vu, le message émane d'un Conseil communal dont la majorité est à la retraite maintenant! J'invite par conséquent le nouveau Conseil communal à reconsidérer cette question et à refaire un test bien préparé et communiqué avec un horaire étendu par exemple le jeudi après-midi jusqu'à 18.30 ou 19.00 heures.

Le postulat n° 149 est ainsi liquidé.

19. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n°150 de Mme Cécile Thiémard (DC/vl) et de 2 cosignataires lui demandant un arrêt de bus au sommet de l'avenue Weck-Reynold

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Cf. annexe.

Thiémard Cécile (DC/vl). Je vous remercie de votre réponse mais effectivement affaire à suivre! D'autant plus qu'hier soir, j'ai entendu que cette demande allait être étudiée, en vue d'une meilleure répartition des bus sur le réseau et implicitement d'une meilleure répartition des arrêts de bus sur le réseau.

Le postulat n° 150 est ainsi liquidé.

20. Rapport final du conseil communal au sujet du postulat n° 151 de M. Christoph Allenspach (PS) et de 19 cosignataires lui demandant un rapport sur la base légale pour la location de places de stationnement privées à des tiers

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Cf. annexe.

Allenspach Christoph (PS). Je remercie le Conseil communal d'avoir mis de la clarté sur la base légale concernant la location de places de stationnement privées à des tiers et je souligne encore que ce type de location n'est pas autorisé dans le permis de construire. Je constate une certaine marge de manœuvre qui n'est peut-être pas énorme mais qui existe, à mon avis, dans certains cas: il est justifié de contrôler l'affectation des places, notamment dans les parkings du centre-ville et dans certains immeubles locatifs des quartiers avoisinants et puis de comparer

cette affectation avec la réalité de la location. Le Conseil communal nous dit qu'il ne dispose pas de moyens en personnel pour réaliser ces contrôles. Se doter de ces moyens serait cependant un pas important pour limiter le stationnement des pendulaires et inciter à l'usage des transports en commun, qui augmentent le coût de leurs prestations d'année en année. La conséquence serait la réduction du flux des transports individuels motorisés (TIM) aux heures de pointe, diminution demandée par les automobilistes eux-mêmes. Le nombre cité de 25'000 places de stationnement sur fonds privé à usage privé est vraiment très élevé. A part dans les parkings de l'administration cantonale et des écoles, où le Conseil communal souhaite pratiquer la complémentarité d'usage, comme on a pu l'apprendre dans la réponse au postulat n°145 de notre collègue B. Dupré, il s'agit en général de places de parc initialement construites pour les habitants. A ce sujet, je dois contredire le Conseil communal, car j'ai pu prendre connaissance de certains dossiers, de vieux dossiers, où il est mentionné combien de places de parc et combien de logements. Ces informations figurent certainement dans une partie des dossiers qui se trouvent aujourd'hui à l'Edilité. Il y a des habitants qui ne trouvent pas aujourd'hui de place de parc dans leur immeuble et qui envahissent, par conséquent, les rues et les places avec leur véhicule. L'objectif est de louer un maximum de places aux habitants des quartiers dans les parkings; cette pratique devrait être combinée avec la complémentarité d'usage et permettrait de supprimer au fur et à mesure des places en surface dont la ville a besoin pour créer ses espaces publics. Le Bourg devrait servir d'exemple pour la mise en œuvre de cette nouvelle pratique.

Le postulat n° 151 est ainsi liquidé.

21. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 152 de Mmes Marine Jordan (PS) et Manon Delisle (PS), ainsi que de 27 cosignataires, lui demandant l'installation de poubelles permettant le tri des déchets

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Cf. annexe.

Jordan Marine (PS). Je remercie le Conseil communal pour sa réponse très complète.

Le postulat n° 152 est ainsi liquidé.

Présidence

Le Président annonce qu'il cède la présidence au vice-Président, M. Pierre-Alain Perritaz, dans la mesure où, en tant qu'auteur du postulat, il souhaite prendre part à la discussion (cf. art. 18 al.2 RCG).

22. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 154 de M. Christophe Giller (UDC) et de 10 cosignataires lui demandant un rapport sur l'utilité de la pose de nombreux gendarmes couchés sur les routes

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Cf. annexe.

Giller Christophe (UDC). Il va de soi que je ne suis pas satisfait de cette réponse. Mon postulat citait quatre problèmes liés à la pose de gendarmes couchés. Il n'a été que partiellement répondu à celui concernant l'augmentation des nuisances sonores: en effet, aucune trace de réponse sur le problème lié aux camions vides passant sur un gendarme couché, notamment à l'avenue du Général-Guisan.

On nous apprend que les gendarmes couchés sont plus économiques mais aucune information sur la durée de vie du revêtement. Il n'y a pas non plus un quelconque semblant de réponse sur l'inconfort des usagers des TPF ni sur le déneigement. En bref, trois pages pour noyer le poisson et permettre de liquider le postulat n°154.

Le postulat n° 154 est ainsi liquidé.

Présidence

Le Président reprend ses fonctions.

23. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 155 de MM. Daniel Gander (UDC) et Christophe Giller (UDC), ainsi que de 12 cosignataires, lui demandant la rénovation ou la transformation des dépôts en bois et l'assainissement des espaces ferroviaires sur le site de la Gare CFF, à Fribourg

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. cf. annexe.

Gander Daniel (UDC). Nous avons pris connaissance de votre réponse sur la rénovation ou la transformation du dépôt en bois et l'assainissement des espaces ferroviaires sur le site de la Gare CFF.

Si les dépôts en bois nous paraissent d'un autre âge, il semble qu'ils soient toujours utiles en faisant la part belle à certains graffeurs qui usent à bien plaisir de leurs talents. Nous osons donc espérer qu'ils viennent à disparaître lors des modifications; bien qu'adoptées en 2010, les travaux n'ont toujours pas débuté. Quant à l'assainissement des espaces ferroviaires, nous notons une certaine frilosité de votre part pour intervenir auprès de l'administration des CFF. En effet, depuis février rien n'a été entrepris. Nous osons donc espérer que la transmission de la remarque va se faire avant la fin de l'été: il en va de la renommée et de l'image de la Ville. Notons enfin qu'à la page 122 du Rapport de gestion, il est fait mention que la stratégie "Fribourg - Ville propre" a été lancée en 2012 déjà. Il serait donc temps d'intervenir pour la faire respecter.

Le postulat n° 155 est ainsi liquidé.

24. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 156 de M. Pierre-Alain Perritaz (PS), de Mme Manon Delisle (PS) et de MM. Diego Frieden (CG-PCS) et Andreas Burri (Verts), ainsi que de 34 cosignataires, lui demandant une étude pour l'adhésion au Partenariat des Achats Informatiques Romands (PAIR)

Steiert Thierry, Syndic. cf. annexe.

Perritaz Pierre-Alain (PS). Ce postulat faisait suite à un article de "La Liberté" du 10 septembre 2014 intitulé "Trop de sang sur nos portables". Mon sentiment est partagé. D'un côté, je suis content de savoir ce qu'entreprend le Conseil communal pour ses achats informatiques mais de l'autre, je regrette qu'il n'ait pas voulu rejoindre le PAIR comme l'ont fait l'Etat de Fribourg et bon nombre de communes. En vue des futurs achats de matériel informatique, je demande au nouveau Conseil communal d'avoir bien sûr des critères économiques dans son cahier des charges mais aussi des critères écologiques, éthiques et sociaux.

Le postulat n° 156 est ainsi liquidé.

25. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 159 de M. Mario Parpan (Verts), de Mme Andrea Burgener Woeffray (PS), de M. Raphaël Casazza (PLR) et de Mme Marine Jordan (PS), ainsi que de 27 cosignataires, lui demandant une étude en vue de l'attribution de la responsabilité du personnel de conciergerie des écoles à la Direction des Ecoles

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Ja Herr Präsident es ist speziell, mir heute selber eine Antwort zu geben, die nicht so ausfällt wie ich es mir als PostulantIn vorgestellt hätte. Cependant, en analysant l'organisation de l'Administration, je peux concéder que les liens hiérarchiques, ainsi que les liens entre les Services justifient de maintenir les concierges au sein du Service d'urbanisme et d'architecture. Par contre, et comme vous avez pu le constater, un gros travail d'organisation est en cours auprès des concierges. Ce travail devrait permettre à clarifier leur rôle à l'intérieur de chaque école. Le Conseil communal est conscient du rôle particulier des concierges. C'est tout d'abord leur personnalité qui importe et ce critère doit être à l'esprit des personnes en charge de leur engagement. Vous avez également pu lire que, dans le futur, la Direction des écoles et le Service des relations humaines apporteront des éléments pédagogiques dans le cadre de la formation continue des concierges.

cf. annexe.

Parpan Mario (CG-PCS). Je remercie le Conseil communal de ce rapport. Comme Mme A. Burgener Woeffray, en tant qu'ancienne Conseillère générale, je ne suis pas très satisfait de la réponse qu'elle donne cette fois dans son nouveau rôle.

Dans les deux pages et quelques lignes du rapport, vous nous expliquez deux fois que notre postulat traite d'une affaire qui fait partie des compétences du Conseil communal. Ce qui est évident, puisque un postulat ne serait pas recevable si ce n'était pas le cas. Ensuite, vous nous expliquez qu'il y a plusieurs Services impliqués dans la gestion des concierges et qu'il faut distinguer entre lien hiérarchique et lien de service. Dans tout cela, pas vraiment de grand secret dévoilé!

Neben diesen Ausführungen bleibt dann nicht mehr viel Platz auf den gut 2 Seiten für die inhaltliche Antwort auf unser Anliegen. So erstaunt es nicht, dass diese entsprechend mager daher kommt. Die Antwort gipfelt sozusagen in der Feststellung, dass unsere Frage schon behandelt worden sei und die bestehende Lösung die beste sei. Justement les réflexions sur cette question nous auraient intéressés. Les quelques exemples cités pour justifier la solution actuelle ne convainquent pas et montrent qu'on n'a pas creusé profondément pour donner une réponse bien fondée.

Die vielen Berührungs- und möglichen Reibungspunkte zwischen Schulleitung/Lehrerinnen und Lehrern einerseits und dem Abwartpersonal andererseits, die Herausforderungen in der täglichen Begegnung mit den Schülerinnen und Schülern, die Frage der Einordnung in der Hierarchie im Schulhaus selber werden in der Antwort mit keiner Silbe erwähnt. Pour ne pas finir sur ces bémols, nous saluons la formation pédagogique complémentaire qui sera mise en place dans le cadre de la formation continue des concierges.

Ein Mitsprache- und Mitentscheidungsrecht der Schuldirektion und der einzelnen Schulleitungen bei der Anstellung des Abwartpersonals scheinen uns dennoch unabdingbar für eine gute Zusammenarbeit. Wir zählen darauf, dass die pädagogische Sensibilität der neuen Vorsteherin des Bauamtes in dieser Frage eine positive Entwicklung ermöglicht.

Le postulat n°159 est ainsi liquidé.

26. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 161 de Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden (PLR) et de M. Andreas Burri (Verts), ainsi que de 47 cosignataires, lui demandant une étude en vue de la construction d'un trottoir à partir du carrefour de la route de Bourguillon et de la route du Lac Noir jusqu'à l'arrêt de bus "Eléonore-Niquille"

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Le Service de la mobilité à réaliser un plan de ce qui pourrait être réalisé et la Direction s'engage à la réalisation des trottoirs qui y sont projetés.

cf. annexe.

Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR). Au nom de mon co-signataire et en mon nom, je remercie le Conseil communal de sa réponse, si courte et si cohérente. Je vous exprime donc notre pleine satisfaction de cette réponse.

Bei der Antwort ist aber ein kleines Detail verloren gegangen. Die Postulanten wollten nicht nur eine sicherheitsbewusste Lösung sondern auch eine umweltbewusste und kostenbewusste Lösung und deshalb haben wir eigentlich auch verlangt, dass der Weg oder das Trottoir gleich wie das bisherige Trottoir gebaut wird, d. h. mit einem wasserdurchlässigen, ganz einfachen Belag versehen wird. Wir hoffen, dass bei der Realisierung dieses Anliegen berücksichtigt wird.

Le postulat n° 161 est ainsi liquidé.

27. Décision quant à la transmission

- des propositions

- n° 19 interne de M. Laurent Dietrich (DC/vl), reprise par M. Bernhard Altermatt (DC/vl), et de 17 cosignataires demandant la modification du règlement du Conseil général (RCG) en vue d'inclure l'obligation des conseillers généraux d'annoncer leurs liens d'intérêt lors d'intervention en plénum

Le Président. Le Bureau a accepté la qualification des deux propositions et les a jugées recevables.

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal ne s'oppose pas à la transmission de cette proposition.

Altermatt Bernhard (DC/vl). Notre Conseil, chacune et chacun de nous, représente l'intégralité du corps électoral de la Ville de Fribourg. Nous sommes appelés à travailler pour le bien commun, pour tous les habitants de Fribourg. Cela dit, nous avons toutes et tous été élus en tant qu'individus avec nos liens d'intérêts particuliers qui, eux, ne sont pas forcément connus de tous - je pense en particulier au public en général et aux médias qui se chargent de l'informer.

C'est sur la base de cette réalité et dans un souci de transparence que la proposition sur laquelle nous sommes appelés à nous prononcer veut instaurer l'obligation, pour les Conseillers généraux, de déclarer leurs intérêts quand ils portent des objets dans l'arène parlementaire. Plutôt que d'instaurer un registre des intérêts accessible au public, comme cela se fait dans les vrais parlements, la proposition n°19 vise à amener les membres de notre Conseil à mentionner, en prenant la parole, leurs liens d'intérêt qui ont un rapport avec l'objet déposé. Il s'agit d'une manière simple et efficace de renforcer la transparence qui devrait être un souci pour nous tous.

Die Demokratie basiert auf Öffentlichkeit, auf öffentlichen Debatten, in denen die Transparenz gewährleistet ist. Jede massvolle und wenig umständliche Massnahme, die diese Transparenz fördert und stärkt, steht unserem Rat gut an. Wir haben hier voreinander und wir haben vor der Bevölkerung nichts zu verstecken. Im Gegenteil: Wir schulden der Öffentlichkeit diese unkomplizierte und einfach einzuhaltende Ehrlichkeit und Transparenz.

J'entends déjà les sirènes de la sphère privée mal comprise et les chantages de l'occultation des liens d'intérêts crier "Halte-à-la-toute-transparence!". "Préservez notre liberté individuelle de taire certains liens et de garder pour nous nos intérêts particuliers". J'ai envie de leur répondre: oui, préservez notre liberté de débattre, mais en transparence! Oui, respectons la sphère privée, mais soyons ouverts dans l'arène publique!

Vertrauen, gegenseitiges Vertrauen, ist die Basis unserer Arbeit als gewählte Vertreter der Stadtfreiburger Bevölkerung. Vertrauen bedingt Offenheit, zielgerichtete und unkomplizierte praktizierte Offenheit. In diesem Sinn lade ich sie ein im Namen der Postulanten und der christdemokratischen-grünliberalen Fraktion, den Vorschlag Nr. 19 zu unterstützen.

Moussa Elias (PS). Le PS a toujours soutenu les démarches visant à rendre l'activité politique plus transparente, que ce soit en lançant lui-même des idées – je rappelle par ex. l'initiative cantonale de la Jeunesse socialiste (JS) fribourgeoise demandant davantage de transparence dans le financement des partis – ou en appuyant de telles propositions venant étonnamment d'autres bords politiques.

Notre groupe remercie notre ancien collègue Dietrich, nouveau Conseiller communal, d'avoir déposé cette proposition, même si nous estimons que l'utilité de cette proposition ne réside pas tant dans le fait que, dorénavant, les Conseillers généraux pourront apprécier la situation et le sens des interventions de leurs collègues, comme le mentionne le texte – et je pars du principe que nous en sommes tous déjà capables -, mais plutôt dans le fait que la transparence renforce la confiance des citoyens envers notre institution.

Cela étant, et le texte de la proposition n° 19 le mentionne lui-même, cette proposition s'inspire largement de l'article 55 alinéa 2 de la loi sur le Grand Conseil (LGC), qui indique que les membres du Grand Conseil sont tenus, lorsqu'ils s'expriment devant le Grand Conseil, de rappeler l'existence d'un lien particulier rattachant le membre à des intérêts privés ou publics. De rappeler l'existence... ce détail à toute son importance, car comme le relève à juste titre la loi sur le Grand Conseil, l'obligation d'annoncer des liens d'intérêts lors des interventions en plénum n'a qu'un sens s'il est possible de vérifier ces intérêts privés ou publics en consultant un registre public des intérêts des Conseillers généraux, tel que prévu notamment à l'article 31 lettre abis LGC pour les membres du Grand Conseil ou à l'article 57a LCo pour les membres du Conseil communal. Partant, notre groupe invite le Conseil communal ou le groupe de travail, au glorieux nom de - 'Toilettage RCG', d'intégrer un tel registre public des intérêts des Conseillers généraux comme complément à la proposition n° 19, proposition que notre groupe accepte bien évidemment pour transmission.

Acklin Zimmermann Béatrice (PLR). Voilà les sirènes ... Une modification du règlement du Conseil général au nom de la transparence!

Bien sûr! Au nom de la transparence, nous devons tout dire, et tout le monde a le droit de savoir. Inspirons-nous des Américains! Dans l'état du Missouri, par exemple, un élu doit annoncer tout ce qu'on lui offre, n'importe quel cadeau, même le plus minime. Tout est public.

Tous et toutes dénudés au nom de la transparence! Prochainement, un catalogue de qui va avec qui au café? J'arrête d'être ironique et je me permets de poser aux auteurs de cette proposition les questions suivantes:

- Kann es sein, dass der gegenwärtige Transparenzwahn sie dazu verführt hat dieses Postulat zu lancieren?
- Wozu soll es gut sein, die 'Tyrannei der Transparenz' jetzt noch auf die kommunale Ebene auszudehnen?
- Glauben Sie im Ernst, dass unser Parlament dadurch vertrauenswürdiger, dass unser Parlament dadurch gerechter, freier, demokratischer würde?

Abgesehen davon, dass die Sitzungen noch länger dauern, wird gar nichts anderes passieren. Transparenz, meine Damen und Herren, ist nicht einfach ein Wert an sich. Sie macht uns auch nicht automatisch freier oder demokratischer oder moralisch besser.

Pour toutes ces raisons la majorité de notre groupe est contre la transmission de cette proposition.

Fasel Blaise (DC/vl). La transparence peut susciter des craintes, il est vrai. Quand elle s'apparente à une mise à nue, elle peut même être contre-productive. Mais la proposition n°19 ne propose rien de tel. Elle ne demande pas la création d'un registre des intérêts exhaustif librement consultable sur le site Internet, comme cela se fait pour le Grand Conseil ou le Conseil national. Il est simplement proposé que les Conseillers généraux annoncent spontanément leurs liens d'intérêts au moment de leur intervention en plénum, si ces derniers ont un rapport à l'objet déposé.

La proposition n°19 permet la transparence sans mise à nue. C'est une proposition raisonnable, qui respecte l'intégrité des élus. C'est aussi une proposition qui n'émane pas d'un certain parti, qui croit posséder le monopole de la transparence.

Je relève également que les liens d'intérêts des conseillers généraux ne sont pas des défauts qu'il s'agirait de cacher, mais autant de qualités qui prouvent l'intégration des élus dans le riche tissu professionnel, économique et associatif de notre commune et de notre canton. Ces liens d'intérêts organiques sont la richesse de notre démocratie de milice.

Chers collègues, je vous invite donc à soutenir la transmission de la proposition n°19. Merci!

Altermatt Bernhard (DC/vl). Wer mich kennt, weiss dass ich Sirenen eigentlich sehr schlecht widerstehen kann. Im vorliegenden Fall hätte ich fast widerstanden aber ich schulde der Sprecherin der FDP Fraktion trotzdem zwei Antworten.

Ist es der Transparenzwahn, der uns zu diesem Vorschlag geführt hat? Nein.

Glaube ich, dass unser Rat vertrauenswürdiger, freier und würdiger wird? Die Antwort ist ganz einfach: Ja.

Vote

Le Conseil général décide, à la majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, la proposition n° 19 interne de M. Laurent Dietrich (DC/vl), reprise par M. Bernhard Altermatt (DC/vl), et de 17 cosignataires.

- n° 20 de M. Rainer Weibel (Verts) et de Mme Christa Mutter (Verts), ainsi que de 9 cosignataires, demandant au Conseil communal la modification du règlement sur le parcage prolongé dans les zones à stationnement réglementé à des voitures de tourisme portant les étiquettes - Energie A, B et C

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal s'en remet au Conseil général quant à la décision sur la transmission de cette proposition.

Weibel Rainer (Verts). Notre proposition vise à encourager à court et à moyen termes l'utilisation de voitures efficaces au niveau énergétique et de contribuer par une gestion de parcage durable à la limitation du réchauffement climatique. L'objectif de la COP21, de limiter le réchauffement à deux degrés, ne peut être atteint seulement par des déclarations au niveau international et par les mesures nationales et internationales qui ne sont pas non plus très développées pour le moment. C'est pourquoi il faut des actions efficaces aussi à la base, soit au niveau communal et au niveau local. Or, notre Ville, qui a acquis le label de Cité de l'énergie en l'an 2000 déjà, nous semble toujours trop timide en la matière. Nous n'avons pas encore investi beaucoup pour augmenter l'efficacité du parc immobilier existant ou dans la production d'énergies durables comme le solaire.

Es ist klar, dass wir diese Ziele schnell erreichen müssen, die uns auf internationaler Ebene (UNO) vorgegeben hat und wir können sie nicht erreichen indem wir an die zukünftigen Generationen. En effet, nous devons certes penser aux générations futures mais il faut déjà changer notre politique énergétique et climatique pour les générations ici présentes dans cette salle. Je crois que l'importance des enjeux est claire. Certes, nous ne doutons pas de la volonté du nouveau Conseil communal d'investir dans des projets durables et favorables au climat. Mais le Conseil communal nous a rappelé encore hier soir à plusieurs reprises que la Ville ne dispose pas des moyens financiers pour faire tous les grands sauts désirés en principe par la grande majorité de membres de notre plénum. Or, notre proposition a l'avantage de ne pas être coûteuse. Il s'agit d'une technique de gestion intelligente qui ne demande pas un grand investissement et qui s'avérera sans doute efficace.

De plus elle est socialement supportable et techniquement praticable dans tous les sens de ces termes:

- D'une part, la proposition est formulée avec une réglementation transitoire consciemment très souple pour permettre de négocier des compromis supportables par rapport au parc de voitures existant. Des exceptions justifiables ne sont pas d'emblée exclues.
- D'autre part, la liberté de la mobilité n'est pas restreinte d'une manière insupportable. La liste des types de voiture figurant dans les catégories A, B et C devient chaque année plus longue et plus large. Déjà maintenant vous trouvez dans la liste publiée annuellement par l'ATE un grand nombre de voitures confortables, sûres, spacieuses pour des familles et des entreprises: Mercedes (je ne parle pas du Smart), BMW, Jaguar ont des véhicules de leur première gamme de prix dans ces catégories. Cela veut dire qu'il existe une réelle possibilité de faire quelque chose pour le climat sans que cela ne nous coûte très cher.
- La proposition est aussi pragmatique. La vignette actuelle peut être liée sans autre aux types de voiture avec l'étiquette A, B et C et les données peuvent facilement être échangées avec l'OCN.

Nous invitons donc nos collègues qui hésitent à soutenir cette proposition: le projet à élaborer et à négocier sera finalement voté par le Conseil général, qui aura connaissance du cadre, des conditions et de l'impact d'une telle gestion de parcage. Faisons l'essai, le climat vous en remerciera.

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Nous ne sommes pas tout à fait du même avis que les proposant. Nous estimons que prendre des mesures écologiques au niveau communal est une bonne chose, mais faire une politique de stationnement adéquate pour les habitants en est une autre.

Nous ne voyons pas de motif valable à n'accorder une vignette qu'à une certaine catégorie de voitures, ce d'autant plus que des quartiers souffrent d'un manque de places de parc. L'étiquette énergie n'est pas acquise pour la durée de vie d'un véhicule. Il n'est pas rare d'acheter une voiture en catégorie B et de se retrouver l'année suivante en catégorie C ou même D et ce, en payant un impôt plus élevé. Les automobilistes devraient changer plus souvent de voitures avec des coûts conséquents. C'est à l'OCN de vérifier le degré de pollution des voitures et de prendre des mesures, s'il le faut. Cette proposition est arbitraire, disproportionnée et viole le droit supérieur.

Pour toutes ces raisons, notre groupe s'oppose à la transmission de cette proposition.

Page Maurice (CG-PCS). Je m'oppose aussi à la transmission de cette proposition pour plusieurs raisons.

La première est que la taxe que nous percevons pour le parcage des véhicules est une taxe qui concerne l'occupation du sol. Elle ne concerne pas la pollution et lier les deux choses me paraît assez délicat et assez difficile, puisque le principe d'une taxe c'est qu'elle est précisément liée à un usage déterminé. Je ne suis pas sûr qu'une telle mesure tiendrait face à un éventuel recours des personnes qui seraient touchées.

La deuxième raison veut que les catégories supérieures (D, E F et+) paient déjà un impôt supérieur au niveau cantonal. Donc, cette proposition instaurerait encore une imposition supplémentaire, qui me semble en l'état injustifiée.

Troisièmement, cette mesure viserait évidemment exclusivement les voitures plus anciennes, si on extrapole un tout petit peu, c'est-à-dire les voitures "des pauvres". Donc, il y a un critère qui n'est pas très social non plus, puisque seules les personnes qui pourraient aisément changer de voiture toutes les années ou beaucoup plus souvent finalement bénéficieraient d'un rabais, sans raison apparente.

La quatrième raison, et c'est peut-être finalement la plus importante, c'est que je ne suis pas du tout sûr non plus qu'écologiquement cette réflexion tienne la route. Je m'explique: j'ai moi-même une voiture de 14 ans que je viens de faire réparer pour 2'000 francs. J'avais la possibilité de l'envoyer à la casse. Est-ce que c'était mieux d'envoyer cette voiture à la casse, car je l'utilise relativement peu, avec les coûts et la pollution occasionnés par son élimination, sa destruction? ou bien de continuer à l'entretenir correctement? ou alors de la remplacer par une VW Diesel? Je n'ai pas besoin de vous faire un dessin.

Inciter à l'achat de voitures neuves, est-ce que c'est vraiment très écologique, si on tient compte de toute l'énergie grise que cela implique? De nombreux vrais écologistes mettent en cause par exemple les voitures électriques qui ne seraient pas si écologiques que ça.

Pour ces raisons, je m'oppose à cette transmission.

Marchioni Pierre (UDC). Certes, la proposition n°20 peut sembler revêtir un certain intérêt lors d'une première et rapide lecture. Nous vous rappelons cependant que pousser les propriétaires à changer plus rapidement de véhicule qu'ils ne le prévoyaient provoque une énorme dilapidation d'énergie grise, ce qui n'est à l'avantage de personne. Ensuite, les fraudes de Volkswagen et les doutes sérieux sur les données du producteur français Renault laissent un voile d'incertitude envelopper pudiquement les étiquettes Energie A, B et C. Même ces dernières peuvent être considérées comme aléatoires.

Mais avez-vous pensé aux détenteurs de véhicule encore en parfait état de marche, qui certes ne répondent pas aux critères sévères fixés par la proposition n°20 mais dont les propriétaires ne disposent pas des moyens nécessaires pour changer leur véhicule dans les délais impartis. Ce qui nous gêne particulièrement, Mesdames et Messieurs, c'est que l'application d'une pareille mesure est profondément antisociale. En effet, elle touchera en premier lieu les ménages les moins aisés. Est-ce vraiment ce que vous souhaitez?

Nous pensons qu'il serait plus intelligent d'inciter les détenteurs de véhicule trop polluants à changer leur engin plus rapidement en leur offrant par exemple de 1 à 5 ans de parcage gratuit sur le territoire de la Commune en fonction du coût de la voiture mais évidemment sans imposer un délai contraignant.

Dès lors, sans l'accompagnement d'incitations valables, le groupe UDC s'opposera à la transmission de cette proposition et ose vous recommander d'en faire de même.

Zurich Simon (PS). J'ai écrit sur ma feuille "caractère anti-social", ce qui, en d'autres circonstances, quand c'est repris par mes collègues de l'UDC, me ferait douter du sens de mes propos mais je vais toutefois maintenir mon but.

Le groupe socialiste a à cœur de protéger notre climat et notre environnement. Il s'engage fermement aux côtés des Verts dans ce but. En matière de mobilité, nos priorités sont le transfert de la mobilité motorisée individuelle vers des moyens de mobilité douce ou vers les transports publics. La majorité du groupe estime dès lors que:

- la mesure proposée par nos collègues ne s'insère pas dans une telle politique puisque, au final, elle pousse à l'achat de nouveaux moyens de mobilité individuelle motorisée;
- elle révèle aussi, malgré toute bonne intention, un caractère anti-social. En effet, il faut une certaine aisance financière pour pouvoir envisager de remplacer sa voiture par un véhicule neuf, qui serait plus susceptible de remplir les conditions énergétiques.

En outre, cette proposition pousse aussi à la surconsommation, dans la mesure où une voiture qui a une étiquette énergétique A en 2016 aura peut-être une étiquette énergétique D ou E en 2020.

Finalement, cette proposition serait extrêmement difficile à mettre en œuvre. On s'imagine déjà les agents de la ville se promener dans la ville avec un catalogue automobile pour examiner les étiquettes énergétiques des voitures.

Par conséquent, la majorité du groupe socialiste a décidé de rejeter la proposition de nos collègues.

Altermatt Bernhard (DC/vl). Le groupe démocrate-chrétien/vert/libéral reste dubitatif face à la proposition n°20.

Si l'objectif de promouvoir les voitures écologiques nous est fondamentalement sympathique, nous doutons du bien-fondé de l'instrument proposé dans cette proposition. Non seulement, il sera difficile, si ce n'est impossible, de mettre en œuvre une facturation différenciée selon le type de voiture, mais il nous paraît particulièrement difficile d'assurer une information adéquate vis-à-vis des conducteurs et un contrôle efficace de la part des agents de la Police locale.

D'un point de vue technique, il est à relever, comme mon collègue vient de le faire, que l'attribution des diverses étiquettes énergétiques varie d'année en année. Une voiture d'un modèle X peut donc passer d'une catégorie à une autre au gré de l'évolution des normes appliquées par l'industrie, par les organes de contrôle, l'OCN par exemple, sans parler des tricheries des constructeurs de voitures. Il se pose un nombre quasi infini de petits problèmes techniques qui ne légitiment pas - à notre avis - la mise en œuvre d'une différenciation des taxes de stationnement telle que proposée par la présente proposition.

Auf viel grundsätzlicherer Ebene, erlauben sie mir die Frage zu stellen, inwiefern der vorliegende Vorschlag mit dem Ziel der Reduktion des individuellen Autoverkehrs zu vereinbaren ist, das auch von der Fraktion der Grünen immer wieder - und manchmal sogar zu Recht - propagiert wird.

Wollen sie mit diesem - in unseren Augen nicht umsetzbaren - Vorschlag das Parkieren und damit den individuellen Motorverkehr im Stadtzentrum fördern?
Falls sie jedoch ökologische Automodelle unterstützen möchten, dann können wir uns weiss Gott bessere Instrumente vorstellen.

Odermatt Pius (PS). Ich möchte nur zwei Punkte berichtigen, die Hr. M. Page gesagt hat und zwar: Elektroautos an und für sich sind ökologischer. Es gibt vielleicht die ganz Grossen, die Teslas, die extrem hohe Ladekapazitäten haben, bei denen die Ökologie und die Energieeffizienz fraglich ist. Das ist nur eine technische Überlegung - einfach, dass das richtig gestellt ist - scheint mir wichtig, dass man ökologische Autos, wenn man sie wirklich braucht nicht schlecht redet. Das Gleiche auch, wenn sie ein Auto wechseln sollen, dann spielt die graue Energie eine Rolle, aber es spielt auch eine Rolle wie oft sie das Auto brauchen. Also in diesem Fall von Hr. M. Page, wenn sie das Auto wenig brauchen, dann können sie auch weiterhin mit einem 14-jährigen Auto unterwegs sein. Aber wenn sie jährlich vielleicht 15'000, 30'000 km unterwegs sind, dann macht es wirklich Sinn wenn sie ein effizientes Auto haben. Vorausgesetzt, dass sie wirklich das brauchen.

Ein dritter und letzter Punkt: Sie können natürlich auch den individuellen motorisierten Verkehr, den ökologischen Verkehr fördern, in dem Ladestationen in der Stadt zur Verfügung

gestellt werden und vor allem auch Möglichkeiten, dass das Carsharing auf den elektrischen Modus umgestellt wird. Das wäre auch eine Massnahme zur Senkung der Emissionen in der Stadt.

Rugo Claudio (--). C'est clair, on pourrait aussi envisager une compensation financière pour les bas revenus, en se basant simplement sur la déclaration fiscale. Je sais que beaucoup d'entre vous roulent en Mercedes ou en Jaguar. Pour ma part, je roule en Dacia. C'est vrai qu'elle est mal cotée au niveau de l'étiquette. Je propose que cette motivation s'applique aux nouvelles voitures non aux anciennes. On pourrait par contre aller dans le sens de la proposition en distribuant deux sortes de vignettes: une pour les voitures écologiques et une autre pour celles qui sont un peu plus polluantes. C'est ce que fait l'OCN avec les plaques.

Weibel Rainer (Verts). Je reprends brièvement la parole sur un point qui a été souvent répété contre cette proposition. Il s'agit du fait de dire que les voitures, avec l'âge, perdent leur qualité A, B, C. Cela n'est techniquement plus correct. En effet, la technologie a progressé et les véhicules et les moteurs sont devenus plus stables; certains restent vraiment stables. Bien sûr, il y a eu les tricheries chez VW mais je crois qu'on ne va pas arrêter cette politique de moteurs efficaces parce qu'il y a de la tricherie. La tricherie qui a eu lieu doit cesser, c'est en fait. Mais je pense qu'il faut s'informer davantage sur les avancées technologiques qui garantissent qu'une voiture puisse rester dans une certaine catégorie pendant dix ans.

Vote

Le Conseil général refuse, à la majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, la proposition n°20 de M. Rainer Weibel et de Mme Christa Mutter, ainsi que de 9 cosignataires.

La proposition n°20 est ainsi rayée du rôle.

- **des postulats**

Le Président. Le Bureau a jugé tous les postulats comme tels et recevables.

- n° 178 de Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) et de MM. Jean-Noël Gex (PLR) et Jérôme Hayoz (PS) demandant au Conseil communal d'étudier l'amélioration de la page du Conseil général du site Internet de la Ville de Fribourg en reprenant les conclusions de la commission temporaire de l'information du 28 janvier 2013

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Acklin Zimmermann Béatrice (PLR). Le site officiel du Conseil général de la Ville de Fribourg est – comme vous le savez - insuffisant et insatisfaisant. Il manque des informations importantes et détaillées sur le travail des membres du Conseil général.

Pour donner au travail du Conseil général la visibilité qu'il mérite, le Conseil communal est prié d'examiner la possibilité de compléter le site officiel du Conseil général de la ville de Fribourg – en reprenant les conclusions de la Commission temporaire de l'information du 28 janvier 2013.

Mit ausdrücklichem Bezug auf die Arbeit, die die temporäre Informationskommission geleistet hat und die in einem 12-seitigen Bericht vom 28. Januar 2013 vorliegt, bitten wir den Gemeinderat, eine Verbesserung und Vervollständigung der offiziellen Seite des Generalrats der Stadt Freiburg zu prüfen.

Dem Beispiel anderer Stadtparlamente folgend, wäre die offizielle Seite des Generalrats durch die folgenden Punkte zu ergänzen:

- une photo du membre du Conseil général
- le quartier où il ou elle habite
- la profession
- l'entrée au Conseil général
- les fonctions parlementaires
- les interventions parlementaires
- l'adresse e-mail: prénom.nom@ville-fr.ch (facultatif!)

Pour faciliter le travail du secrétariat, chaque membre est chargé de fournir les informations adéquates.

Vote

Le Conseil général accepte, à la majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n°178 de Mme Béatrice Acklin Zimmermann et de MM. Jean-Noël Gex et Jérôme Hayoz.

- n° 179 de Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) et de M. Christoph Allenspach (PS) demandant au Conseil communal d'examiner la possibilité d'installer des mesures de protection contre les suicides sur le pont de Zaehringen

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Acklin Zimmermann Béatrice (PLR). Je ne veux plus répéter tout ce que j'ai dit lors de la séance du 2 novembre 2015. Tout ou presque a été dit. Je veux réagir aux arguments du Conseil communal:

Lors de la séance du 2 novembre, le Conseil communal a répondu à notre question relative à l'étude sur les mesures de prévention des suicides sur le pont de Zaehringen comme suit, je cite: "*L'exemple de la ville de Berne qui est en train de terminer les mesures anti-suicides sur deux ponts du centre-ville montre, qu'une durée de sept ans a été nécessaire entre la décision de prendre des mesures et leur réalisation définitive*". Le Conseil communal s'est trompé. Selon nos informations auprès du Tiefbauamt der Stadt Bern, il faut corriger ces phrases qui ne sont pas correctes.

Nach den zwischenzeitlich eingeholten Informationen beim Tiefbauamt der Stadt Bern, muss die Aussage des Gemeinderates entschieden korrigiert werden: Im Bericht des Tiefbauamtes heisst es nämlich, ich zitiere daraus:

- "- *Am 15. Oktober 2009 hat der Stadtrat von Bern (Legislative), die von mehreren Stadträten eingereichte dringliche Motion, Suizid-Auffang-Netze zu montieren, als erheblich erklärt.*
- *Im Dezember 2009, c'est-à-dire deux mois après, beschloss der Gemeinderat (Exekutive) der Stadt Bern, Sofortmassnahmen und montierte an der Kornhaus- und Kirchenfeldbrücke zur provisorischen Sicherung, Zaungeflechte.*
- *Da die Brückensuizide dank der seit Dezember 2009 bestehenden provisorischen Sicherung signifikant zurückgegangen sind, entschied sich der Gemeinderat, aufgrund der angespannten finanziellen Situation - wie man weiss, die provisorische Lösung bis September 2014 zu belassen und erst dann durch ein definitives Bauprojekt abzulösen."*

Wieso sollte das, was der Berner Gemeinderat innerhalb von zwei Monaten - nämlich zwischen Oktober und Dezember - geschafft hat, in Freiburg nicht möglich sein?

Nous prions instamment le Conseil Communal d'assumer sa responsabilité et de prendre – d'une manière non bureaucratique - des mesures urgentes pour éviter des suicides depuis le pont de Zaehringen.

L'exemple de Berne nous montre que des mesures provisoires peuvent être prises pour sécuriser le pont.

Au nom des enseignants de l'école de l'Auge qui se sont adressés par une lettre au Conseil communal, au nom du Elternrat der Schule der Au et au nom de l'Association des intérêts de l'Auge, nous vous prions d'assumer votre responsabilité!

Vote

Le Conseil général accepte, à la majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n°179 de Mme Béatrice Acklin Zimmermann et de M. Christoph Allenspach.

- n° 180 de Mme Gisela Kilde (DC/vl) et de M. Marc-David Henninger (PS), ainsi que de 13 cosignataires, demandant au Conseil communal une étude sur la réalisation d'une meilleure participation des enfants et jeunes dans les procédures administratives communales les intéressant

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude et il en est de même de tous les autres postulats jusqu'au n°189.

Kilde Gisela (DV/vl). La Convention relative au droit de l'enfant demande que les enfants aient le droit de s'exprimer dans les procédures administratives qui les concernent au niveau communal. C'est une obligation. A Fribourg, même la Commission de la jeunesse a été supprimée. Je ne connais aucun moyen pour les enfants et les jeunes de s'exprimer sur les questions les intéressant au niveau de la procédure administrative.

Im Hinblick auf die Bemühungen auf Kantonsebene mit der Initiative "je participe" ist die Stadt eingeladen die Partizipationsform für die Kinder und Jugendlichen zu studieren. Sie können sich auch gerne bei anderen Städten erkundigen, die bereits vielfältige und wirksame Partizipationsformen kennen, wie z. B. Bern.

Vote

Le Conseil général accepte, à la majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n°180 de Mme Gisela Kilde et de M. Marc-David Henninger, ainsi que de 13 cosignataires.

- n° 181 de MM. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) et Alain Maeder (DC/vl), ainsi que de 23 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre sous terre, partiellement ou totalement, les containers de verre, PET et aluminium dans les quartiers historiques de la Ville (Bourg, Auge et Neuveville)

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Les containers ne sont pas en harmonie avec l'aspect des trois quartiers historiques du Bourg, de l'Auge et de la Neuveville. D'où notre postulat pour étudier l'amélioration des lieux par une mise sous terre totale ou partielle de ces containers. Nous demandons également une analyse des coûts d'un changement de système.

Vorlet Philippe (PS). Le groupe socialiste va soutenir dans sa grande majorité la transmission de ce postulat de nos collègues J.-P. Wolhauser et A. Maeder.

Cependant, nous estimons que les habitants de tous les quartiers de la Ville de Fribourg doivent pouvoir profiter d'une telle mesure. Pourquoi seulement 'les beaux quartiers historiques'? Nous ne partageons pas cette notion d'urgence et de priorité d'équiper ces quartiers plutôt que d'autres. C'est pourquoi nous encourageons le Conseil Communal à aborder cette problématique dans sa globalité, pour tous les quartiers de la Ville. Pour tous sans privilège!

Ces aménagements apportent une grande amélioration de la qualité de vie des habitants, quel que soit le quartier, tant sur le plan esthétique que sur le plan olfactif. Parlons aussi des nuisances sonores: sans nous baser sur une étude scientifique, nous osons affirmer que le bruit provoqué par le dépôt du verre devrait être amoindri si les containers étaient enterrés.

Aussi, nous nous permettons une petite suggestion: nous sommes conscients que ces modifications ont un certain coût et que cela prend du temps de mettre en œuvre de telles modifications. Cependant, nous avons pu remarquer que dans certaines déchetteries, notamment au Domino à Pérolles, les containers de PET sont déjà souterrains. Pourquoi ne pas échanger ceux-ci avec ceux du verre pour diminuer rapidement ces nuisances sonores dans les quartiers d'habitation, en attendant l'application des modifications définitives évoquées dans ce postulat?

Vote

Le Conseil général accepte, à la majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n°181 de MM. J.-P. Wolhauser et Alain Maeder, ainsi que de 23 cosignataires.

- n° 182 de M. Raphaël Casazza (PLR) et de 25 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer, dans les limites de ses compétences, un métrocâble qui relie la Gare de Fribourg, l'HFR et la sortie autoroutière A12

Casazza Raphaël (PLR). Comme vous l'avez sans doute appris, le Grand Conseil a approuvé le 11 mai dernier la transmission d'un postulat de Métrocâble similaire, à une écrasante majorité de voix provenant de tous les partis, sauf l'UDC, soit par 77 voix contre 15 et 4 abstentions.

Mesdames et Messieurs, la télécabine s'est refermée et s'est envolée. Il n'est plus possible de l'arrêter. Dès lors, certains pourraient se dire que mon postulat n'a plus lieu d'être, puisque cette question sera de toute façon traitée par le Conseil d'Etat, qui était aussi favorable. Pour ma part, je vous invite au contraire à le transmettre au Conseil communal pour les trois raisons suivantes:

1. Je pense que personne dans cette salle ne peut contester qu'il y a des problèmes de circulation dans notre ville et en particulier sur l'axe Gare - route de Villars - et sortie autoroutière A12, tant au niveau des transports publics que privés. Ce constat constitue l'une des bases du PAL 2014-2030 qui prévoit notamment une augmentation de la population de 11'000 habitants et 10'000 emplois supplémentaires à l'horizon 2030. Or, ces problèmes ne vont aller qu'en s'aggravant si l'on n'y apporte pas de solution. Ich kann mir schon vorstellen, dass wir nicht alle die gleichen Lösungen vorziehen wollen aber wieso sollten wir ein Denkverbot über diese innovative Möglichkeit haben. Der Gemeinderat ist ja eigentlich mehrheitlich auch für das Postulat, da drei Mitglieder davon im Grossen Rat 'Ja' abgestimmt haben.
2. Le secteur de Bertigny - Moncor - Hôpital cantonal est en pleine ébullition. En effet, trois grands projets sont actuellement en cours d'étude et gérés par la DAEC, en collaboration avec l'OFROU, comme nous l'a justement rappelé le Conseiller communal P.-O. Nobs, hier soir. Les crédits d'étude et acquisition des terrains déjà votés par le Grand Conseil s'élèvent à près de 14 millions de francs. 14 millions de francs, cela veut dire que les coûts totaux de construction de ces trois projets vont s'élever entre 60 et 80 millions de francs. Oui, vous avez bien entendu. Et ces projets sont destinés à fluidifier le trafic, surtout automobile, entre la sortie A12 - Villars-sur-Glâne - et le HFR. A titre de comparaison, nous parlons ici d'une étude estimée à quelques dizaines de milliers de francs et qui sera financée par le Canton. Die Parzelle von Bertigny, die der Bourgeoisie gehört, ist von diesen Projekten stark betroffen. Im Hinblick auf eine Fusion des Gross-Freiburgs sollten wir ein Zeichen setzen. Die Studie vom Kanton soll die Kompetenzen zwischen den betroffenen definieren und unter anderem die Stadt Freiburg. Ob wir dieses Postulat annehmen oder nicht, die Stadt beteiligt sich sowieso an dieser Studie des Kantons. Aber wir werden ein sehr negatives, symbolisches Zeichen an unsere Fusionspartner setzen, wenn wir es ablehnen. Tout le monde parle sans arrêt de fusion. Il faut une fois passer de la parole aux actes et ce projet nous en donne l'occasion.
3. Il s'agit d'une idée innovante qui demande de clarifier plusieurs aspects dont le survol de quelques bâtiments, ce qui, il est vrai, constitue un aspect délicat de ce projet. A contrario, les personnes impactées peut-être négativement, bénéficieront indirectement d'une forte diminution du trafic et donc du bruit, et de la pollution.

Dans ce contexte, on pourrait associer des chercheurs de Bluefactory pour trouver des solutions innovantes. Les TPF et plusieurs professionnels et même des étudiants HES ou gymnasium ont déjà contacté car ils sont aussi très intéressés par ce mode de transports écologiques électriques, c'est-à-dire compatibles avec notre résolution sur les transports publics votée en fin d'année dernière et très économique. Un métrocâble pourrait même devenir un atout touristique pour notre ville, qui sait?

Je vais conclure. Mesdames et Messieurs, je ne crois pas que ce soit ici ce soir ni le lieu ni le moment pour faire des querelles d'experts dans ce domaine, car c'est justement le but de l'étude à venir. Peut-être que ce projet ne se fera pas ici mais cette contribution pourra alors être utile à un autre projet ailleurs. Il y a des moments où il faut savoir faire preuve d'audace. A l'image d'Adolf Ogi, qui a donné l'impulsion pour faire creuser le nouveau tunnel ferroviaire du Gothard, le plus long du monde et qui sera inauguré demain en grande pompe ou à l'image de Georges Python qui a fondé notre vénérable Université de Fribourg ou encore de Julien Schaller sans qui les trains InterCity ne s'arrêteraient probablement pas à Fribourg.

Odermatt Pius (PS). Für unsere Gruppe, die SP, stellen sich bei der Ueberweisung des Postulats zwei grundsätzliche Fragen: eine Sachbezogene und eine der Kompetenzen. Zuständig, bzw. kompetent für den öffentlichen Verkehr und die Verhandlung mit den konzessionierten Unternehmen und auch die Abfassung einer Studie, bzw. einer neuen Transportlinie, liegt in der Kompetenz der Agglomeration. Nun hatte der Agglomerationsrat aber am 23. März die Ueberweisung eines gleichlautenden Postulats abgewiesen. Das hat Hr. R. Casazza unterlassen zu erwähnen, vorallem auch dann wenn er dieses Projekt so als fusionsförderlich darstellt. Die Agglomeration hat es abgelehnt. Warum? Dies eigentlich aus drei Gründen:

1. Wirtschaftlich macht ein Metro-Kabel keinen Sinn. Das ist eine ganz einfache wirtschaftliche Ueberlegung. Solange zusätzliche Busstreifen eine viel günstigere Alternative darstellt.
2. Aus juristischer Sicht ist eine Seilbahn über dichtes Wohngebiet fast chancenlos. Weil sich die betroffenen Anwohner und Grundeigentümer in ihrer Privatsphäre eingeschränkt fühlen und sich bestimmt dagegen mit allen Mitteln wehren werden.
3. Der Aspekt des Schutzes des Ortsbildes kommt erschwerend dazu.

Etant donné que le Grand Conseil a déjà approuvé, c'est juste, l'étude d'un métrocâble, une étude au niveau communal serait superflue. D'ailleurs c'est clairement l'Agglomération qui est compétente pour négocier et conclure les mandats de prestations avec les entreprises concessionnaires. La mise en œuvre d'une étude concernant une nouvelle ligne de transports relève de ses compétences. Laissons travailler l'Etat. Notre commune sera de toute façon consultée durant l'élaboration de l'étude. Concentrons-nous sur les vraies priorités de notre ville, raison pour laquelle nous vous recommandons de ne pas transmettre ce postulat qui est bien intentionné mais coûteux et superflu.

Altermatt Bernhard (DC/vl). Wir setzen uns, und erlauben sie mir hier auch alle Vertreter der Stadt im Agglomerationsrat und im Grossen Rat einzuschliessen, wir setzen uns jetzt schon zum vierten Mal mit einer Idee auseinander, die ich als "fort sympathique" aber kaum sinnvoll bezeichnen möchte.

Ein erstes Mal musste das Postulat von seinen Unterzeichnern zurückgezogen und erneut eingereicht werden weil sein Anhang noch den Namen eines Mitglieds des Gemeinderats trug.

Ein zweites Mal war der Agglomerationsrat aufgerufen, über eine gleichlautende Studie zu befinden. Ce doublon du présent postulat fut rejeté par le Conseil d'agglomération au terme d'un débat substantiel et réfléchi.

Une troisième fois, le Grand Conseil fut appelé à se prononcer sur le postulat identique et lui a apporté son soutien. L'étude de l'objet proposé se trouve à présent entre les mains du Conseil d'Etat.

Nous voilà saisis une quatrième fois par l'idée d'un métrocâble qui a fait bien parler d'elle durant la campagne électorale mais que notre groupe vous propose non pas d'enterrer mais de laisser où elle se trouve: c'est-à-dire dans le royaume des utopies et, comme je l'ai déjà dit, entre les mains du canton.

An die Adresse der Autoren möchte ich sagen: Gratulation zum Erfolg im Grossen Rat, aber bitte, unsere Fraktion glaubt nicht, dass es notwendig ist, hier in diesem Saal, ein zweites Mal die politischen Behörden mit einer entsprechenden Studie zu beauftragen.

Nous aurions sincèrement préféré que les auteurs aient l'obligeance de retirer le postulat après son acceptation au Grand Conseil. Cela nous met un peu mal à l'aise de nous battre encore contre une idée 'fort sympathique' mais voilà ...

Der Wahlkampf ist vorbei, meine Damen und Herren, und die sympathischen aber utopischen Ideen des Politmarketings sollen doch praktischerweise vom Staatsrat finanziert und vom Grossen Rat diskutiert werden und nicht von uns.

Wicht Pascal (UDC). Pour sûr, le projet qui nous est soumis par notre collègue R. Casazza est un projet moderne, novateur, peut-être même séduisant. Pourtant, notre groupe va fortement douter de son utilité et de son adéquation aux besoins de notre ville. En effet, une bonne partie des usagers de la ligne de bus TPF 6 ne font pas le trajet Gare-Guintzet ou Gare-Hôpital cantonal mais montent ou descendent à des arrêts intermédiaires. Ainsi, même avec un métrocâble, la ligne 6 demeurera indispensable, d'où un doublon inévitable. Quant au métrocâble, il desservira du coup un parcours où la demande est, à l'heure actuelle, extrêmement faible; cette demande est même relativement difficile à prévoir à moyen terme. On projette un métrocâble, mais on ne sait pas encore s'il y a des gens qui vont l'utiliser. C'est un projet qui est clairement disproportionné. Fribourg n'est pas Rio.

Je passerai sur l'esthétique tout à fait discutable d'un tel projet dans le contexte de la Ville de Fribourg pour m'attarder sur le fait que ce postulat est de plus totalement redondant avec celui qui a été déposé et accepté au Grand Conseil. A ceci s'ajoute encore le postulat qui a, par contre, été rejeté à l'Agglomération. Pourquoi trois postulats sur le même sujet?

Enfin, M. R. Casazza parlait tout à l'heure de fusion. Le groupe UDC soutient et a toujours soutenu la fusion mais je peine à voir en quoi la réalisation du métrocâble serait indispensable ou même simplement utile à la cause de la fusion du Grand Fribourg.

Finalement, M. R. Casazza s'est comparé tout à l'heure à différents visionnaires, Julien Schaller, Adolf Ogi et met son projet au même niveau que le tunnel du Gothard ou la ligne CFF à Fribourg. Soyons sérieux, un peu de modestie ne fait parfois pas de mal.

Le groupe UDC refusera la transmission de ce postulat pour étude.

Vote

Le Conseil général refuse, par 40 voix contre 19 et 3 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n°182 de M. Raphaël Casazza et de 25 cosignataires.

Le postulat n°182 est ainsi rayé du rôle.

Motion d'ordre

Moussa Elias (PS). Je propose de passer directement aux "Divers".

Vote

La motion d'ordre est acceptée à la majorité évidente des 62 membres présents.

28. Divers

A. Nouvelle résolution au sujet de l'office de poste "1709 Fribourg" du quartier de Beaumont

Le Président. Je vais vous lire la résolution qui a été déposée hier par le Bureau, suite à l'annonce de l'éventuelle fermeture de la poste de Beaumont:

"La Liberté du 30 avril 2016 nous apprenait que l'office de poste "1709 Fribourg" du quartier de Beaumont était en sursis.

Le Conseil général de la Ville de Fribourg se déclare choqué que La Poste envisage de le supprimer pour les raisons suivantes:

- Suite à la résolution du 30 avril 2012, pour le maintien des offices postaux du Bourg et de La Neuveville, La Poste Suisse avait notamment répondu dans sa lettre du 22 mai 2012: '...la construction du pont de la Poya changera l'accès au quartier du Bourg et le développement du site Cardinal créera un nouvel axe essentiel'.

Or, l'office de poste de Beaumont est situé à moins de 400 m du site de blueFACTORY... L'argument avancé en 2012 pour supprimer deux offices plaide logiquement en faveur du maintien de celui de Beaumont.

- Le quartier de Beaumont – Beauregard est densément peuplé. Les 8'000 habitants actuels seront bientôt rejoints, au vu des projets en cours (Beaumont-sud, Friglâne, blueFACTORY, Africanum), par 2'000 âmes supplémentaires ces prochaines années. Le

maintien d'un office de poste dans ce quartier est par conséquent logique pour un tel bassin de population...

- La poste de Beaumont dispose de 340 cases postales utilisées par de nombreuses sociétés situées dans le quartier. En outre, les projets cités ci-dessus prévoient, dans un avenir proche, plus de 1'500 nouveaux emplois. Ces cases sont nécessaires et doivent être maintenues.
- Sur les dix bureaux de poste que la ville comptait en l'an 2000, six ont déjà été fermés (Hôpital cantonal, Beauregard, Bourguillon, Jura, Neuveville et Bourg). Notre quota est atteint!

Par cette résolution approuvée en séance du 31 mai 2016, le Conseil général de la Ville de Fribourg prie La Poste de maintenir un service public performant dans la capitale cantonale et de ne pas renoncer à l'office de poste de '1709 Beaumont.

Nous demandons au Conseil communal de soutenir cette démarche."

Vote

Le Conseil général adopte, à l'unanimité des 62 membres présents, la résolution présentée par le Bureau du Conseil général.

B. Nouveaux postulats

- n°1 de M. et Mmes Marine Jordan (PS), Pius Odermatt (PS) et Elisabeth Reber Jung (PS), ainsi que de 21 cosignataires demandant au Conseil communal une étude en vue de l'interdiction totale de l'usage du glyphosate en ville de Fribourg

Jordan Marine (PS). Par ce postulat, nous demandons à la Ville d'étudier la possibilité d'une interdiction totale du recours aux herbicides contenant du glyphosate en Ville de Fribourg.

Selon les sources citées par Greenpeace, le glyphosate entre dans la composition de la majorité des herbicides vendus en Suisse. Chaque année, 300 tonnes de cette substance sont répandues sur les champs, vergers, parcs, voies ferrées et jardins. Or, le Centre international de recherche sur le cancer de l'Organisation mondiale de la santé (CIRC), dépendant de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), a classé cette substance comme "cancérogène probable".

Une question a été déposée par M. Pierre-Olivier Nobs lors de la séance du Conseil général du 31 mars 2015 (http://www.ville-fribourg.ch/vfr/files/pdf75/CG_PV_150331.pdf, p. 540) pour connaître l'utilisation de certains produits interdits par l'OMS, dont le glyphosate. En résumé, la réponse qui lui a été donnée est que "le glyphosate est utilisé uniquement pour traiter les surfaces de terres végétales afin d'éliminer les mauvaises herbes avant des plantations persistantes et pour la lutte contre certaines plantes invasives, notamment la renouée du Japon".

Au niveau national, une pétition, portée par Greenpeace, la Fédération romande des consommateurs (FRC) et les Médecins en faveur de l'environnement (MfE) demandant aux autorités d'interdire les herbicides à base de glyphosate, a été déposée à Berne le 4 février 2016.

Au niveau européen, l'UE, qui devait donner le feu vert le 19 mai passé pour le renouvellement de l'autorisation du glyphosate, a finalement décidé de reporter les débats car elle n'est pas parvenue à obtenir la majorité qualifiée en faveur du "oui".

Il nous semble que, même si les études ne semblent pas totalement en concordance sur la dangerosité de cette substance active, le principe de précaution devrait être appliqué. Nous demandons donc au Conseil Communal de se pencher sur l'intérêt, pour les citoyen-n-e-s de la Ville, de renoncer totalement aux herbicides contenant du glyphosate. Plusieurs communes romandes l'ont fait, comme les communes de Morges, Genève, Montreux, Vevey et d'autres .

En plus, renoncer à l'utilisation de glyphosate donnerait l'opportunité de prendre des mesures pour renforcer la biodiversité dans notre ville. Plusieurs interventions ont déjà été déposées dans ce sens au Conseil général, avec cette intention, sans avoir été réellement suivies.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n°2 de M. François Ingold (Verts) et de 25 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier la pertinence de l'introduction, dès l'entrée en vigueur de la RIE III, d'un taux d'imposition communal unique pour les personnes morales dans les communes du Grand Fribourg

Ingold François (Verts). Dans le contexte de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), le Canton de Fribourg s'apprête à fixer un nouveau taux d'imposition pour les personnes morales, sur la base du taux communal moyen (0,75), le Canton a annoncé un taux de 13,72% qui devrait s'appliquer dès le 1er janvier 2019.

Une fois la RIE III entrée en vigueur, les entreprises sises dans le Grand Fribourg seront confrontées à une nouvelle incertitude: quel sera l'impact fiscal des éventuelles fusions de communes? Cette incertitude se répercutera négativement sur leur planification financière et sur les projets qu'elles pourraient souhaiter développer dans notre région.

Le débat sur la fusion du centre cantonal connaîtra inéluctablement des hauts et des bas au cours des prochaines années. La question de la fiscalité des différentes communes sera évoquée publiquement et chaque rebondissement constituera une nouvelle source d'instabilité pour les acteurs économiques. Pour cette raison, les postulants demandent au Conseil communal d'étudier la pertinence de la définition d'un taux d'imposition unique pour les personnes morales domiciliées dans les communes du Grand Fribourg, dans le but de l'introduire dès l'entrée en vigueur de la RIE III.

Ainsi, quelle que soit l'évolution du dossier de la fusion du Grand Fribourg, les entreprises auront une garantie de stabilité et pourront planifier sereinement leurs activités et leurs investissements sur place. Une telle mesure renforcerait l'attractivité économique du centre cantonal.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n°3 de M. Claude Schenker (DC/vl) et de 40 cosignataires demandant au Conseil communal une étude sur la faisabilité d'un nouveau site scolaire, voire d'une ou plusieurs nouvelles filières scolaires, à Gambach

Schenker Claude (DC/vl). Le Conseil communal est prié d'étudier la faisabilité d'un nouveau site, voire de nouvelle(s) filière(s), pour l'école enfantine et primaire dans le quartier de Gambach.

1. Le bassin de population relativement éloigné des sites de la Vignettaz et du Jura (Beauregard nord, Gambach, Miséricorde, Guintzet) est certainement assez important actuellement et dans le futur pour justifier la création d'une école enfantine et primaire plus proche. C'est notamment la sécurité des enfants, le temps de parcours (plus de 20 minutes à pied pour certains, absence de transport public ou organisé) ainsi que la charge pour les parents (accompagnement des plus petits) qui en seraient nettement améliorés.
2. Le site scolaire de la Vignettaz est déjà très grand (nombre d'élèves) et relativement étalé géographiquement. Avec les projets d'agrandissement (nouvel étage de pavillons, construction pour deux filières, puis pour une troisième, sur une parcelle encore excentrée), ne deviendrait-il pas vraiment trop grand, et certains bâtiments vraiment trop éloignés pour les enfants? C'est notamment leur sécurité, leur encadrement (récréations, déplacements,...), ainsi qu'un anonymat certain qui sont en jeu.
3. La question des locaux ou emplacements envisageables dans le quartier de Gambach, que ce soit en propriété ou en location pour la Ville, mérite un examen détaillé. Les deux bâtiments de l'Ecole libre publique (ELP) sont souvent évoqués. Par ailleurs, le site de Jolimont libéré de la Deutschsprachige Orientierungsschule Freiburg(DOSF) est-il occupé à 100% par le Cycle d'orientation (CO)? Y aurait-il sinon d'autres endroits envisageables: parking de la rue des Ecoles déjà propriété de la Ville, des propriétés ou terrains de l'Etat (Ecole de Culture Générale Fribourg (ECGF), Collège de Gambach), de la Paroisse St-Pierre ou d'une communauté comme les Sœurs de St-Pierre-Canisius ou le Salesianum, ou d'autres?
4. Depuis plusieurs années, certaines familles choisissent l'Ecole libre publique pour scolariser leurs enfants, notamment en raison du trop grand éloignement des sites de la Vignettaz ou du Jura. Mais cette option est réservée à ceux qui en ont les moyens!
5. Le Plan financier 2016-2020 présente pour les constructions scolaires à la Vignettaz/Beaumont des montants d'investissement astronomiques (estimation à plus de 37 millions de francs en l'état). Le Conseil communal est invité à examiner attentivement toute autre possibilité au moins partielle à Gambach, également sous l'angle des coûts comparatifs.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

C. Nouvelles questions

- n° 3 de M. David Papaux (UDC) relative à la probable fermeture du bureau de poste à Beaumont-Centre

Papaux David (UDC). Voici un courrier qu'a reçu un co-proprétaire de mon immeuble qui avait écrit à La Poste. Dans ce courrier, il est clairement écrit que les autorités communales sont en discussion avec La Poste pour savoir ce qu'il adviendra de la poste de Beaumont. Il est écrit

qu'à ce stade, pour l'instant, à savoir le 10 mai, date d'envoi du présent courrier, aucune décision n'a été prise. Alors, j'aimerais savoir ce que vous allez faire concrètement pour garder l'office de poste à Beaumont-Centre, puisque vous êtes en discussion avec La Poste. Je vous remercie d'ores et déjà de votre réponse détaillée.

Steiert Thierry, Syndic. En effet, La Poste a contacté la Ville de Fribourg mais bien avant la reconstitution du Conseil communal. Des discussions ont apparemment eu lieu dont j'ai eu connaissance via les procès-verbaux de ces entretiens. Pour le moment, le Conseil communal, respectivement moi-même et le Conseil communal reconstitué le 16 avril, n'avons pas encore eu de contact direct avec les représentants de La Poste. Nous sommes au courant de certains plans de La Poste. Par contre, il nous semble important de préciser deux choses: d'une part, dans ce genre de démarches qui consistent à supprimer soit des bureaux de poste ou bien à réduire les prestations d'un bureau de poste en les transférant dans un autre commerce, comme ce fut le cas dans le quartier du Bourg, en fait, la Commune n'a aucune marge de manœuvre. On peut appeler cela une discussion mais dans les faits il s'agit simplement d'une décision qu'on pourrait appeler le "fait du prince" de La Poste. Cela fut le cas lors de la fermeture de l'ancienne poste du Bourg et de l'installation du bureau postal à la rue du Pont-Muré, respectivement lors de la fermeture du bureau de poste de la Neuveville. La Commune s'était opposée à cette fermeture, ce qui n'a pas eu un grand effet sur la décision finale de La Poste. Ce qui nous dérangeait à l'époque, c'était le fait d'avoir l'impression d'avoir été instrumentalisé par La Poste Suisse qui appelle ceci des discussions et qui donne ainsi l'illusion aux habitants et aux personnes concernées que la Ville aurait quelque chose à dire. Cela donne ainsi l'impression aux personnes touchées par ces décisions que la Ville est directement impliquée dans cette décision, ce qui est totalement faux. La Poste décide elle-même, quelle que soit la position de la Ville et quel que soit le ton qu'adoptent les autorités communales face à de telles décisions. Pour le moment, nous n'avons pas reçu de décision formelle de la part de La Poste. Dans ce contexte, - je le déduis des procès-verbaux dont j'ai eu connaissance -, les deux parties à cette discussion, c'est-à-dire l'autorité communale et La Poste, conviennent d'une communication interne mais ne communiquent pas avant que cette décision définitive de La Poste soit prise. La seule option, si cette décision est communiquée à la Ville, la seule option que nous avons, c'est de nous adresser à une autorité de surveillance de La Poste Suisse pour faire part de notre mécontentement ou de notre désapprobation suite à une telle décision et ensuite advienne que pourra, puisque ce n'est pas une voie de droit usuelle.

Voilà ce que je peux dire en l'état.

Papaux David (UDC). Je vous remercie. C'est au moins clair que, comme vous l'avez dit, La Poste vous instrumentalise pour se défilier.

- n° 4 de M. Pius Odermatt (PS) relative au contrôle, après une année, des objectifs liés à la réalisation de la zone de rencontre à la rue Joseph-Piller

Odermatt Pius (PS). Es wurde ein Gutachten gemacht, das der Gemeinderat nach einem Jahr seit der Eröffnung in Auftrag gegeben hat. Darin wird zugegeben, es wird festgestellt, dass die Normen in Bezug auf die Geschwindigkeit nicht eingehalten werden und trotzdem kommt der Gemeinderat, bzw. sein Mobilitätsdienst zum Schluss, dass diese Zone funktioniert, das heisst, dass ihre Ziele erreicht werden. Gestalterische Massnahmen zur Reduktion der Geschwindigkeit erachtet er als nicht nötig.

Diese Schlussfolgerung ist schön färberisch und steht im Widerspruch zur Empfehlung des Mobilitätsamtes des Kantons an die Gemeinde. Le Service cantonal de la mobilité (SMo) a écrit littéralement: "*Après l'analyse des documents transmis, nous constatons que les objectifs visés par la zone de rencontre n'ont pas été atteints. Conformément à l'ordonnance sur les zones 30 et les zones de rencontre du 28 septembre 2001, des mesures complémentaires s'avèrent nécessaires*".

En plus, une brochure technique (2013) du Bureau de prévention des accidents (bpa) spécifie la chose suivante: "*Des mesures additionnelles s'imposent si les objectifs décrits dans l'expertise ne sont pas atteints. C'est le cas en particulier lorsque le contrôle ultérieur révèle que la norme V85 dépasse 25 km/h*".

Je constate par conséquent une interprétation angélique du Service de la Ville, sans rapport avec les recommandations des instances supérieures, Canton et Confédération, et ne reposant pas sur une consultation des habitants concernés.

Ma question: Est-ce que le Conseil communal continuera d'ignorer les problèmes ou va-t-il revoir sa copie et entreprendre des mesures, telles que le préconisent le Bureau de prévention des accidents et le SMO?

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Il est vrai qu'à la rue Joseph-Piller, des vitesses légèrement supérieures ont été enregistrées. Celles-ci devraient se situer dans la norme V85. Cela signifie que 85% des vitesses contrôlées devraient se limiter à 20 km/h. Or, elles oscillent entre 25 et 27 km/h. Par conséquent, le SMO a raison de dire que la vitesse ne correspond pas à la norme. Ce constat est donc tout à fait justifié. Quant au Service de la mobilité de la Ville de Fribourg, il a affirmé, dans son préavis, que les objectifs étaient atteints, parce qu'il estime que d'autres éléments, notamment la qualification du site ou la qualité des aménagements, peuvent également être pris en considération dans cette évaluation. Cependant, des mesures ont déjà été prises, comme notamment des marquages additionnels ou l'installation temporaire d'un info-radar de type visi-speed. En outre, le Service de la mobilité de la Ville est tout à fait favorable à des interventions conjointes avec les habitants du quartier en termes de prévention et d'incitation. Par exemple, la Police locale pourrait arrêter les automobilistes et les habitants désireux de le faire pourraient, par exemple, donner une information relative au fait qu'ils circulent dans une zone de rencontre.

Il faut également tenir compte du fait que la rue Joseph-Piller est assez rectiligne et que l'aménagement routier, notamment le revêtement, est d'une couleur différente de celui qui est en aval, proche de la Bibliothèque cantonale et universitaire. Cela dit, les vitesses sont supérieures à la norme V85. Pour l'anecdote, pas plus tard que ce matin, dans une séance de coordination, - et j'informe le Conseil général du fait que la Mobilité et la Police locale dialoguent et travaillent conjointement dans la concorde et dans un esprit constructif - il a été discuté du sujet: décision a été prise de réfléchir à des mesures physiques complémentaires. A ce stade, je ne connais pas ces mesures, parce qu'elles vont être étudiées conjointement par les Services. Dès que celles-ci seront préparées et considérées comme pertinentes, nous les réaliserons dans les meilleurs délais. J'espère avoir répondu à votre question et reste à disposition pour tout complément.

Odermatt Pius (PS). Je suis satisfait et je me réjouis des mesures. Je crois que l'association du quartier d'Alt a toujours été disposée à se mettre en contact avec le Conseil communal. Personnellement, je souhaiterais participer à ces mesures.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. C'est un point que j'ai omis dans ma réponse mais, bien entendu, nos services se réjouiraient de pouvoir dialoguer avec l'association concernée.

- n° 5 de M. Mario Parpan (CG-PCS) relative aux apprenti-e-s de la Ville de Fribourg

Parpan Mario (CG-PCS). Dans le Rapport de gestion 2015, on apprend que la Ville de Fribourg compte 14 apprentis en 2015. Est-ce que ce nombre est stable ces dernières années? La Ville de Fribourg ne pourrait-elle pas augmenter les places d'apprentissage? La Ville de Fribourg fait-elle partie du réseau fribourgeois d'entreprises formatrices?

Steiert Thierry, Syndic. Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

D. Autres interventions

Rugo Claudio (--). J'ai deux points communs avec Fidel Castro: le premier est la casquette et le second, la longueur des discours. Lui parle durant 8 heures et pour ma part, je vais utiliser les 8 minutes qu'on m'a accordées.

Le Président. Je vous interromps M. C. Rugo. Je ne sais d'où vous tenez ce chiffre de 8 minutes, aucune décision de limitation du temps de parole n'a pour l'heure été prise. Sachez qu'il vous faut être bref, il est déjà 23.07 heures.

Rugo, Claudio (--). Sans me référer à la série télévisée "Dallas" et afin de sortir de ma fixation libérale, je commencerai par adresser deux questions au Conseil communal, en particulier à notre nouveau conseiller communal fraîchement élu, issu des rangs de l'Alliance de gauche. Si dans un futur proche, je me retrouvais aux côtés de la figure paternelle de M. D. Gander et dans les rangs de l'UDC, alors je n'hésiterais pas à parler des étrangers. Aujourd'hui, je me retrouve sur les bancs verdâtres. Ces deux questions ont trait à l'écologie. 1) Par la Liberté, journal catholique de notre belle région qui tend l'oreille à cette heure-ci pour savoir tout ce qui se trame dans l'antre de ce conseil et dans les couloirs aussi, nous avons pu suivre votre parcours politique. Ma question anecdotique est la suivante: depuis l'élection qui a eu lieu le 28 février dernier, vous êtes-vous distancé de l'Alliance de gauche, du rang des Verts en particulier? Cela expliquerait le fait de laisser un local vide encore illuminé. Pour ceux qui auraient raté l'information médiatique avec vos trois petits articles libertaires vous concernant. En tant que nouveau conseiller communal ne devriez-vous pas montrer l'exemple...

Le Président. Vous adressez des questions au Conseil communal. Le Conseil communal ne va pas prendre position ni répondre à des questions personnelles...

Rugo Claudio (--). ... montrer l'exemple et éteindre les feux de jour comme de nuit dans votre boutique aurifère?

Le Président. M. C. Rugo, votre question est hors sujet. Par conséquent, elle n'appelle aucune réponse dans ce plénum.

Rugo Claudio (--). Ma seconde question, qui s'adresse au Conseil communal, concerne les Bains de la Motta. (*Présentation de cinq photos sur lesquelles figure notamment la centrale de chauffe des Bains d'où émane un nuage de vapeur - non annexées*). Seriez-vous le nouveau pape élu? Car je vois en ce mois de mai une épaisse fumée blanche sortir de la maisonnette non pas du Vatican mais de la piscine. Par le postulat n°138, j'apprends que vous vous intéressez au pourtour des Bains de la Motta. Fraîchement nommé à la Mobilité, secteur qui vous occupera tout au long de ces prochaines cinq années, cinq prochains siècles aussi, vous vous retrouvez en charge des Sports...

Le Président. M. C. Rugo, je vous prie de vous adresser au Conseil communal non à une personne en particulier, je le répète! Dernier avertissement avant le carton rouge!

Rugo Claudio (--). ... Il est exact que le Conseil général avait demandé d'anticiper la date d'ouverture des Bains de la Motta. Je n'ai pas les archives pour vous donner les dates exactes. En 2014, l'ouverture a eu lieu le samedi 10 mai. A ce sujet, M. A. Ruf de la Liberté, commençait son article par "Température de l'air 11 degrés, ..."

Le Président. Merci de formuler votre question!

Rugo Claudio (--). ... température de l'eau, 21 degrés; soleil, petite bise frisquette...

Le Président. Votre question, s'il vous plaît!

Rugo Claudio (--). La COP21 étant passée par là, ne serait-ce pas opportun d'ouvrir le week-end après les saints de glace, d'économiser une semaine de gaspillage gazier certain? En priant Saint Mamert, Saint Pancrace et Saint Servais, je propose de repousser l'ouverture entre le 15 et 20 mai, soit après les saints de glace et d'inscrire cette mesure quelque peu impopulaire dans le rapport final au sujet du postulat n°183.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Cette question est en fait une proposition. J'y répondrai de manière circonstanciée lors de la prochaine séance.

Steiert Thierry, Syndic. Je me permets une fois de plus, en raison de ma fonction antérieure de Directeur des sports, de répondre tout simplement que cette question n'est pas du ressort du Conseil communal, puisque les Bains de la Motta sont constitués en société anonyme de droit privé et qu'il revient donc au conseil d'administration de trancher ce genre de question non pas au Conseil communal.

Rugo Claudio (--). Je suis satisfait de cette réponse.

Le Président. Aucune autre intervention n'étant annoncée, le Président lève la séance en souhaitant à tous une bonne rentrée. M. Claudio Rugo vous pouvez remettre votre chapeau.

Il est 23.13 heures.

Fribourg, le 20 juin 2016
NDC/nm/ib

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

La Secrétaire de Ville adjointe:

Christophe GILLER

Nathalie DEFFERRARD CRAUSAZ

La Secrétaire de Ville:

Catherine AGUSTONI

PROVISoire